



PREMIER MINISTRE



AVRIL 2006

CONTRIBUTION
À LA JOURNÉE D'ÉTUDE

*Faire société en France et en Europe
au début du XXI^e siècle*

Palais du Luxembourg, 25 avril 2006

Paris, le 25 avril 2006

Journée d'étude

« Faire société en France et en Europe au début du XXI^e siècle »

Au sommaire :

INTRODUCTION	2
CRISE DÉMOCRATIQUE ET NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION (Lucile SCHMID)	3
➤ Partis politiques et syndicats : une anémie préjudiciable à la démocratie.....	5
➤ Les voies nouvelles de l'engagement citoyen dans la vie démocratique.....	7
➤ Démocratie participative et démocratie représentative.....	9
➤ Trois grandes questions pour la démocratie de demain	12
RELIGIONS ET INTÉGRATION SOCIALE (Cécile JOLLY).....	15
➤ Les limites sociales et politiques du religieux en France.....	15
➤ Le religieux, entre individualisation des croyances et source de lien social.....	18
➤ Religions et identités	21
LE LIEN SOCIAL (Pierre-Yves CUSSET)	26
➤ De quelques évolutions susceptibles d'alimenter le sentiment de crise du lien social	26
➤ Lorsque la « crise » du lien social est la rançon de libertés nouvelles.....	33
➤ Trois risques principaux pour le lien social	37
CRITÈRES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE L'INTÉGRATION (Denis FOUGERE et Nadir SIDHOUM)	43
➤ Des éléments de diagnostic	45
➤ Recommandations	52

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 45 56 51 00
www.strategie.gouv.fr

Renseignements : Cécile JOLLY
Chargée de mission
01 45 56 51 14
cecile.jolly@strategie.gouv.fr

Contact Presse Caroline de JESSEY
01 45 56 51 37 – 06 21 80 35 63
caroline.de-jessey@strategie.gouv.fr

INTRODUCTION

Bonjour,

Merci de votre présence à la première manifestation organisée par le Centre d'analyse stratégique, moins de deux mois après sa création.

Nous avons choisi de consacrer cette journée d'étude au thème de l'intégration sociale, souhaitant, à partir des travaux menés par les équipes du Centre et à travers les communications qui vont être présentées aujourd'hui, apporter une contribution au débat majeur qui taraude notre pays et que l'on peut résumer ainsi : **comment faire société en France au début du XXI^e siècle, dans un pays traversé par de multiples inégalités ?** Quelles sont les réponses que peuvent apporter les politiques publiques, au niveau national et au niveau européen ?

L'intégration sociale est au carrefour des interrogations que formulent les sociétés française et européenne sur leur avenir. Elles sont traversées par des phénomènes comparables liés aux transformations du lien social et à la perte d'influence des institutions, à la persistance des inégalités et à l'affaiblissement du lien démocratique. Le diagnostic dressé par les experts rend-il compte d'un affaiblissement de la dynamique d'intégration ou d'une modification plus complexe du lien social qui impose de nouveaux modes de régulation ?

Confrontées à une nouvelle cartographie des inégalités sociales, où la relégation spatiale joue autant sinon plus que les écarts de revenu, les sociétés française et européenne font face à des formes d'exclusion qui touchent durablement des individus et des groupes. Quelles sont ces dynamiques anciennes et nouvelles des inégalités sociales, quels écarts se sont creusés ?

La crise de la démocratie représentative va de pair avec des aspirations et des formes nouvelles de participation qui touchent en particulier les jeunes générations. Dans quelle mesure les modes anciens et nouveaux de participation pourront-ils à l'avenir renouveler le lien démocratique ?

Les politiques publiques jouent un rôle central en France et en Europe pour favoriser l'égalité des chances à l'école, l'accès à l'emploi ou au logement, la participation des citoyens... Quelles politiques de lutte contre les inégalités dans le champ de l'enseignement supérieur et de l'emploi sont ou devraient être mises en oeuvre ? Comment les institutions communautaires participent-elles à cette élaboration ?

Je souhaite que les contributions et les échanges qui vont se tenir tout au long de cette journée permettent de nourrir notre réflexion collective et de dessiner des solutions concrètes et innovantes. C'est là la mission du Centre d'analyse stratégique.

Sophie Boissard,

Directrice générale du Centre d'analyse stratégique

CRISE DEMOCRATIQUE ET NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION

Lucile SCHMID

Les interrogations liées à l'exercice de la démocratie touchent aujourd'hui plusieurs champs : transformations de l'identité nationale dans le cadre de la construction européenne et de la mondialisation, exercice de l'autorité, reconnaissance des droits des minorités, articulation entre sphère publique et privée. Deux tensions sont à l'œuvre : tension entre les processus institutionnels classiques et le renouvellement des pratiques démocratiques dont témoigne la révolution internet, tension entre le foisonnement des aspirations identitaires et individuelles et la définition d'un projet collectif national. Qu'est-ce qu'être un Français ? Quelles sont les valeurs communes partagées par ceux qui vivent en France ?

La société française est en quête d'un point d'équilibre et d'un rythme démocratique qui semblent tous deux lui faire défaut aujourd'hui.

➤ Une démocratie représentative sous tension

On assiste depuis une vingtaine d'années à une montée du désenchantement à l'égard de la démocratie représentative que mesure notamment une certaine montée de l'abstention électorale et l'installation du Front national dans la vie politique française.

Le constat de la montée de l'abstention électorale est devenu habituel. Le « *vidage des urnes* » (Jérôme Jaffré) est net en longue période, même si on constate des variations importantes selon les enjeux. Ainsi pour l'élection du Président de la République, il y avait 12,7 % d'abstention au second tour en 1974, 14,1 % en 1981, 15,9 % en 1988 et 20,3 % en 1995. En 2002, le second tour a donné lieu à une mobilisation électorale exceptionnelle pour faire barrage à Jean Marie Le Pen ; mais au premier tour l'abstention avait été de 28,4 %. L'abstention et le vote extrême ont souvent coïncidé avec l'exclusion sociale. Aux élections régionales de 2004 l'abstention, qui a touché 38 % des électeurs, a concerné 52 % des sans diplômes et 47 % des ouvriers. Cet éloignement a déjà eu des conséquences négatives et durables. Il a nourri l'enkystement du Front national qui représente aujourd'hui une famille politique à part entière dans le paysage électoral français. « *La génération Le Pen vieillit et vieillit avec fidélité. Les régions où le Front national fait ses meilleurs scores (au-delà de 20 %) sont celles où la criante identitaire et l'exclusion sociale sont très fortes (Alsace, Nord Pas de Calais, Picardie, Champagne Ardennes).* » (Pascal Perrineau)

Mais l'abstention correspond aussi de plus en plus à un refus actif de l'offre politique, qu'il s'agisse des candidats présentés par les partis ou de leurs programmes. Lassitude par rapport aux mots de la politique, scepticisme sur l'envie et la capacité d'agir des élus, ou désintérêt global cohabitent. Ce mouvement coïncide avec une

certaine désaffiliation idéologique et une montée du vote par intermittences. Un nombre croissant d'électeurs se déclare apolitique et le revendique comme un choix. Ce n'est pas parce qu'on ne vote pas lors d'une élection qu'on n'ira jamais voter. Les analystes électoraux ont de plus en plus de mal à anticiper les modalités de mobilisation à chaque élection, comme l'illustrent les résultats des dernières élections et du référendum sur le projet de traité constitutionnel dans notre pays : un premier tour de l'élection présidentielle de 2002 avec une forte abstention suivi d'un second tour avec une mobilisation record, des élections régionales en 2004 avec une participation plus qu'honorable, des élections européennes relativement médiocres et enfin un référendum qui mobilise près de 70 % des électeurs, soit autant que le référendum de Maastricht en 1992. C'est la lisibilité des enjeux d'un scrutin et le sentiment d'utilité de leur vote qui apparaissent en définitive déterminants pour inciter les électeurs à se déplacer. Cette lisibilité des enjeux peut d'ailleurs se construire au terme d'un processus de débat, ou dans un contexte qui ne laissait pas anticiper une forte mobilisation. Les élections du printemps 2004 ou le référendum du 29 mai 2005 l'illustrent. Le mouvement d'inscription des jeunes sur les listes électorales de la fin de l'année 2005 pourrait ainsi témoigner de leur souci de pouvoir prendre toute leur place dans les enjeux des élections de 2007, d'avoir le choix de participer à ces échéances ou au contraire de s'en tenir à distance.

Le déphasage croissant entre un monde politique immobile et une société qui change et se charge d'incertitudes joue largement dans le désamour entre les Français et leurs représentants politiques. Cette crise d'image va au-delà des accusations classiques de corruption et de clientélisme. Il s'agit plutôt de la montée d'un sentiment de « huis clos », d'enfermement croissant du monde politique. L'éloignement qui accompagne l'exercice du pouvoir, la sociologie conservatrice des élus, leur difficulté à hiérarchiser les sujets en fonction de leur importance dans la vie quotidienne des Français, mais aussi à donner un sens à la complexité sont autant d'explications. *A contrario* on doit noter l'émergence des maires, élus de terrain, soit à l'occasion d'événements comme les violences urbaines de novembre 2005, soit plus généralement dans un contexte où la proximité prend une valeur croissante dans la perception des citoyens. La revendication d'une plus grande « diversité » de représentation se fait plus forte : la parité, le rajeunissement des candidatures, le non cumul des mandats, la représentation des Français d'origine étrangère, l'ouverture du monde politique à tous quelle que soit leur origine sociale sont les principaux éléments de cette interpellation.

La dégradation de l'image de l'État et des services publics, le sentiment d'une véritable impuissance publique, alors même que les attentes sont fortes, jouant aussi dans cette crise de la représentation. Cette tendance est particulièrement nette pour ceux qui travaillent et habitent dans des quartiers défavorisés où l'accès aux droits essentiels (éducation, logement, emploi) est difficile. Dans ce contexte, la question de l'emploi, la montée de la précarité et des insécurités sociales est centrale ; leur pérennisation a miné la confiance des Français dans la politique. C'est désormais une véritable angoisse qui étreint toute la société ; mais les jeunes sont particulièrement concernés. « *Les jeunes générations laissées pour compte et dont la condition socio-économique ne s'améliore pas avec l'âge, sont touchées par une profonde désaffiliation politique et syndicale. Même si les jeunes ont connu un*

moratoire politique après le 21 avril celui-ci est temporaire ; leur manque croissant de participation préfigure le désengagement des citoyens adultes de demain ». (Louis Chauvel). Les manifestations contre le contrat première embauche témoignent de cette inquiétude du lendemain et de la précarité.

Dans ce contexte, le débat sur l'adaptation des institutions de la Ve République aux nécessités d'une démocratie moderne a pris de l'ampleur. De François Bayrou à Arnaud Montebourg, nombre de députés à droite comme à gauche, réclament une évolution des institutions avec des pouvoirs du Parlement plus importants, et un rééquilibrage des responsabilités entre le Président de la République et le Premier Ministre. Les plaidoyers balancent entre Vie République, régime parlementaire ou régime présidentiel. Ils s'entendent tous sur l'objectif d'un rééquilibrage institutionnel avec un parlement moins corseté par rapport au gouvernement, disposant d'une véritable initiative législative et d'un pouvoir de contrôle renforcé sur l'action des ministres. La nécessité pour le Parlement de trouver les voies d'un lien plus fort avec la société française est également souvent soulignée. Le renforcement du lien entre processus législatif et attentes sociales a déjà été mis en œuvre dans plusieurs domaines : droits des malades, fin de vie, parité. Il demanderait à être organisé et précisé.

➤ **Partis politiques et syndicats : une anémie préjudiciable à la démocratie**

Au printemps 2004, 13 % des Français déclaraient faire confiance aux partis politiques et 79 % plutôt pas¹. Même si cette distanciation à l'égard des partis se constate dans toute l'Europe, la France est un des pays les plus touchés.

Historiquement, la relation démocratique ne s'est que tardivement structurée autour des partis en France. Si depuis les débuts de la Ve République, les partis politiques ont progressivement assis leur légitimité institutionnelle, celle-ci n'a que très récemment fait place aux interrogations sur les liens avec la société. Les principaux partis politiques restent avant tout des machines à organiser les élections. Aujourd'hui les deux grands partis politiques français, (UMP et Parti socialiste) qui revendiquent approximativement 130 000 adhérents, sont loin d'être des partis de masse, comme il en existe en Grande Bretagne ou en Allemagne. Ils vivent une crise réelle des adhésions et leur capacité à proposer un projet de société crédible est régulièrement mise en doute par les Français dans les études d'opinion. Des partis moins importants en nombre comme l'UDF, le Parti communiste², ou les Verts, n'en jouent pas moins un rôle de structuration du débat politique par leurs dirigeants et leur capacité de mobilisation sur des thèmes sociétaux et de proposition intellectuelle. La France est ainsi un pays où la relative faiblesse du militantisme partisan s'accompagne d'une certaine diversité de l'offre politique.

1 Sondage Eurobaromètre

2 le parti communiste conserve un nombre d'adhérents très significatif proche de celui du PS et de l'UMP

Deux éléments apparaissent centraux pour surmonter cette crise : la restauration d'une capacité programmatique en phase avec la transformation des enjeux de nos sociétés, et la création de procédures de démocratie internes. La suspicion des citoyens à l'égard des partis politiques est en effet largement alimentée par un sentiment d'opacité et de déphasage par rapport aux évolutions du monde. Mais l'attitude des dirigeants des grands partis est marquée par une réelle ambivalence lorsqu'il s'agit de prendre le risque du changement ; c'est aussi le risque de fragiliser le pouvoir acquis. Le souci de contrôle reste présent à la fois sur l'évolution de la sociologie des militants, la nature des débats et l'organisation de consultations internes. Le décalage entre la sociologie des militants (plus de personnes âgées, peu de femmes) et la société réelle rend en outre complexe l'articulation entre la vie des partis et la quête de légitimité démocratique externe. Le référendum interne au parti socialiste sur le projet de traité constitutionnel européen a ainsi donné une victoire très forte au oui (59 % des suffrages avec 80 % de participation) alors même que quelques mois plus tard le non l'emportait à près de 55 % dans le cadre du référendum national avec un vote « non » très majoritaire chez les électeurs de gauche. Aujourd'hui l'UMP comme le Parti socialiste ont lancé des campagnes d'adhésion en se plaçant clairement dans la perspective des échéances de 2007. L'UMP souhaite doubler le nombre de ses adhérents, le Parti socialiste met en valeur la participation à la désignation du candidat(e) à l'élection présidentielle. La transformation du RPR en UMP a été l'occasion d'une évolution importante de ce parti puisque un organigramme public reposant sur un véritable maillage territorial a été instauré. A travers ces initiatives, plusieurs objectifs sont poursuivis simultanément : augmenter les adhésions, fidéliser les adhérents, élargir la base populaire, renforcer, en mettant en scène la démocratie interne, la légitimité des partis politiques à incarner une démocratie vivante. Il reste à articuler les questions relatives à la démocratie interne, à la transparence et à la publicité des décisions avec celle de la conquête et de l'exercice du pouvoir. Comment organiser la juste distance entre les partis et ceux de leurs membres qui sont au pouvoir ou y aspirent ? Comment surmonter le reproche de « parti godillot » et définir un espace d'initiatives et de propositions ?

Les difficultés des syndicats français à trouver une légitimité représentative font écho à la situation des partis. La culture syndicale française, marquée par une idéologie et une culture contestataire auxquelles s'ajoute la tradition du catholicisme social, n'a pas permis l'émergence de syndicats de services très implantés dans les entreprises et sur le territoire national comme en Grande Bretagne ou en Allemagne. L'histoire syndicale a été marquée tout au long du XX^e siècle par des épisodes de scission, de recombinaison et de création qui se sont accélérés dans la dernière décennie (1947 scission CGT/FO, 1964 transformation de la CFTC en CFDT, 1981 création du G10, 1989 création de Sud PTT, 1992 scission de la FEN puis création de la FSU, 1993 création de l'UNSA). Les effectifs militants sont faibles (650 000 pour la CGT, entre 6 et 700 000 pour la CFDT, 300 000 pour FO, autour de 100 000 pour la CGC et la CFTC). Les principaux syndicats semblent avoir du mal à prendre la mesure de trois évolutions : la question du chômage et plus particulièrement du sort des chômeurs, la transformation accélérée de la relation de travail à la faveur de la mondialisation, les exigences croissantes des salariés d'une présence de terrain des responsables syndicaux.

L'émergence d'un syndicalisme plus catégoriel est un fait marquant de ces dernières années (80 000 militants à Sud et 150 000 à l'UNSA). Cette émergence s'appuie sur la réapparition d'un rapport de forces très explicite entre employeurs et salariés que la période des trente glorieuses avait contribué à masquer. Il existe bien un malaise syndical devant des mouvements sociaux qui prennent des formes plus diverses, moins prévisibles et où les enjeux européens et internationaux sont très présents. Les grandes organisations syndicales ont ainsi montré une certaine méfiance à l'égard du mouvement altermondialiste, sans réussir pour autant à développer de manière forte et audible des positions sur les nouveaux défis créés par l'évolution économique internationale. Le seul véritable contre exemple est celui de la Confédération paysanne, née en 1987 du regroupement de différentes structures de la gauche agricole et de son leader José Bové, qui ont fait du mouvement altermondialiste un incomparable tremplin médiatique.

La définition d'une « nouvelle proximité syndicale » avec les salariés ne va pas de soi. L'objectif des syndicats devrait être de « *rechercher des modes de régulation plus limités, plus autonomes, plus ajustés à la nature des problèmes traités* » (François Dubet). Mais dans le même temps l'intérêt des nouvelles générations arrivant sur le marché de l'emploi porte sur des sujets citoyens au sens large (discriminations, égalité hommes/femmes, structuration de nouveaux espaces de négociation, logement, commerce équitable). Deux tendances se font jour aujourd'hui. La première fait valoir que les syndicats devraient désormais donner la priorité à leur implantation dans les entreprises, être au plus près du terrain. La seconde juge que le syndicalisme doit continuer d'investir le champ politique et celui de la loi, que le reproche de politisation qui lui est fait est une manière de le cantonner et de le marginaliser. Mais ces débats apparaissent relativement théoriques au regard des réalités de la faiblesse actuelle du monde syndical. Aujourd'hui la négociation collective ne concerne qu'un salarié sur quatre parmi ceux qui sont inclus dans le champ d'application des conventions collectives et à peine plus de la moitié des établissements de 50 salariés et plus, pour lesquels cette négociation est pourtant obligatoire.

➤ Les voies nouvelles de l'engagement citoyen dans la vie démocratique

En 2003, 44 % des Français déclaraient s'intéresser à la politique contre 62 % en 1994¹. Mais l'éloignement des Français à l'égard des formes traditionnelles de la politique s'accompagne d'un certain engouement pour l'engagement associatif et la recherche de nouveaux militantismes. Le rythme de création des associations n'a cessé de s'accroître ces dernières années ; il est aujourd'hui proche de 10 % par an et la France compte quelque 700 000 associations (dont 20 % seraient en sommeil). En 2002, 21 millions de personnes de quinze ans et plus (soit 45 % des Français) étaient membres d'une association.

¹ L'Etat de l'opinion TNS-Sofres 2004

Nouvelles manières de s'engager et nouvelles structures associatives sont crédités de nombreuses vertus : souplesse d'organisation, réactivité, capacité à impliquer chacun en fonction de ses aspirations, attachement au concret, désintéressement etc. Même s'il s'agit d'un mouvement classique –déjà dans les années 1970 des organisations comme le MLAC, le GISTI ou le MLF concevaient leur action comme un aiguillon et une manière de renouveler le champ des sujets politiques- la spécificité de la période actuelle tient à l'ampleur des attentes démocratiques et aux très fortes difficultés des organisations traditionnelles à en prendre la mesure, ce qui donne à ces attentes un caractère névralgique. « *On n'a jamais jusqu'aux dernières décennies assisté à l'investissement d'aussi considérables attentes dans le phénomène associatif. Le discours associatif progresse au même rythme que la démographie associative* » (Jean Michel Belorgey).

De nouveaux sujets deviennent politiques. « *Sans papiers, femmes, jeunes des banlieues, homosexuels, malades posent des questions que la sphère politique avait peu l'habitude de traiter* ». (Ion et alii *Militer aujourd'hui*). La thématique des discriminations a envahi les débats publics et modifié la perception de l'application concrète du principe d'égalité. Le succès du mouvement altermondialiste dont la France a constitué très tôt (dès la seconde moitié des années 1980) un des principaux foyers est un autre exemple. Questions locales, nationales et mondiales se mêlent, interrogations sur l'avenir du monde et le devenir de soi, écologie, citoyenneté et question sociale vont de pair. Les Français souhaitent s'intéresser au sort de la planète comme à leur identité, lier engagement citoyen et projet personnel, y trouver les voies d'un ressourcement individuel et des résultats concrets. Les résistances au changement dans les organisations traditionnelles, leurs difficultés à intégrer des nouvelles problématiques et à contractualiser avec des individus qui souhaitent conserver leur liberté expliquent que c'est d'abord hors des structures politiques et associatives traditionnelles que se vivent ces nouveaux engagements citoyens. A de nouvelles préoccupations doivent correspondre de nouveaux lieux et de nouvelles manières de faire. La création de nouvelles structures permet de mieux agir sur des champs où les acteurs publics sont déficients (logement et DAL, chômage et AC !) et d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'urgence de certains sujets. Ainsi, SOS racisme en inaugurant la méthode du testing dans les boîtes de nuit, puis en matière de discriminations à l'embauche, a redonné à son action une nouvelle légitimité.

Le développement de l'engagement associatif correspond aux souhaits de donner à la citoyenneté une existence palpable, quotidienne, à la nécessité de sortir d'une conception juridique et abstraite. Ces initiatives prennent un sens particulier dans les quartiers de la politique de la ville où elles sont aussi une manière de lutter contre la mise à l'écart, la relégation sociale et spatiale (soutien scolaire, clubs sportifs, culture, activités en direction de la jeunesse). Certains dirigeants d'association de ces quartiers mettent fortement en avant l'importance de l'exemplarité et de la transmission. La création d'associations par des personnes issues du quartier qui ont réussi leur parcours scolaire et leur insertion professionnelle est déterminante sur l'influence de ces structures et leur succès auprès des habitants. Dans cette perspective certains professeurs de lycées situés en zone urbaine sensible ont créé des réseaux d'anciens élèves qui participent à des forums des métiers ou des

rencontres avec les lycéens actuels. L'exemplarité est un argument essentiel pour leur donner l'envie d'aller plus loin, par exemple de faire une classe préparatoire à une grande école. Mais le mouvement va au-delà. L'envie de faire par soi-même, de faire évoluer la culture citoyenne se rapproche de la culture de l'*empowerment* comme aux États-Unis. « *La question est celle de la capacité politique. Aux États-Unis la démarche des communautés a permis de démultiplier la capacité politique ; le lobbying est devenu l'affaire des pauvres et des exclus comme des multinationales.* » (Jacques Donzelot).

Le désir politique prend de nouvelles formes. Plus difficile à mobiliser lors des échéances électorales il s'exprime sur des thématiques choisies, à des moments en phase avec l'état d'esprit et les disponibilités individuelles, en résonance avec la recherche de soi. Mais il continue d'être une forme de dépassement indispensable pour sentir sa part d'humanité. Aux aspirations idéalistes et identitaires s'adjoint une culture de projet qui repose sur le goût de l'entreprise et l'initiative personnelle. Ces engagements vont de pair avec une conscience plus ou moins aigüe de l'ampleur de la crise démocratique. Rares sont ceux qui confondent leur engagement personnel et les questionnements sur les nouvelles configurations politiques à venir. Rares sont aussi ceux qui font preuve d'optimisme sur l'émergence d'une « nouvelle démocratie ». Ces nouvelles expressions démocratiques nous renvoient ainsi aux difficultés à définir une politique du sujet qui prenne en compte l'épanouissement des libertés individuelles comme les nécessités de la solidarité et du développement humain. « *Nous vivons chacun dans des archipels uniques, aussi bien territoriaux que temporels, familiaux et professionnels. Ensuite il s'agit de faire société ensemble avec tous ces archipels qui se chevauchent plus ou moins.* » (Jean Viard)

➤ **Démocratie participative et démocratie représentative**

Le développement de la démocratie participative est parfois présenté comme une manière privilégiée de surmonter la crise actuelle de la représentation. La proximité devrait remédier à l'éloignement, le caractère concret des sujets susciter l'engagement, la diversité des instances rompre avec le carcan institutionnel.

A n'en pas douter la démocratie participative bouleverse la conception classique de la représentation. Elle manifeste le souci des citoyens de mieux comprendre et mieux contrôler les décisions publiques et s'étend à des champs divers : questions locales, développement durable, environnement mais aussi choix scientifiques ; c'est alors une véritable « démocratie technique » qui émerge. Plusieurs lois relatives à l'organisation administrative et politique sont venues donner une place plus importante à cette expression démocratique. Une première vague au début des années 1990 (loi d'orientation sur la ville de 1991, loi sur l'administration territoriale de février 1992, loi du 2 février 1995) suivie d'autres textes à la fin des années 1990 qui ont confirmé son enracinement dans la vie publique (loi Voynet sur l'aménagement du territoire et le développement durable de juin 1999, loi sur la solidarité et le renouvellement urbain de décembre 2000, loi Vaillant du 27 février 2002) La loi de décentralisation d'août 2004 a prévu plusieurs dispositions répondant au souci de rapprochement démocratique (consultation des électeurs sur une question relative à l'organisation institutionnelle de la collectivité, droit de pétition).

C'est un mouvement qui au-delà des obligations légales touche de plus en plus de municipalités ; d'autres collectivités locales (départements, régions) ont également développé leurs propres instances.

C'est donc le foisonnement qui caractérise la période. Foisonnement d'instances et de pratiques : participation des habitants aux affaires locales, dispositif de consultation concernant un projet d'aménagement, association d'un groupe de citoyen à l'élaboration d'un projet collectif (sur le modèle des jurys de citoyens nés en Allemagne ou de la conférence de consensus danoise). L'État n'a pas été en reste. Il a organisé sa propre implication aux mécanismes de démocratie participative. On pense à la commission du débat public créée en 1995, ou au débat public sur l'avenir de l'école, organisé par la Commission Thélot. Ce débat, qui s'est déroulé de septembre 2003 à mars 2004 dans l'ensemble de la France, en associant les auditions et les débats au sein des établissements scolaires, et en faisant se confronter les points de vue des associations, des parents d'élèves et des enseignants comme des citoyens, a conjugué en permanence espace virtuel et espace territorial. La mise à la disposition du grand public de ressources documentaires, de compte rendus de débats, de synthèses, de points de vue citoyens a montré l'importance des outils internet.

L'éventail des possibilités offertes par les technologies liées à internet a beaucoup alimenté la démocratie participative dont l'e démocratie est devenue une modalité importante (mise à disposition des citoyens de textes juridiques, de documents d'intérêt public, recherche d'information sur des sites par des moteurs de recherche, communication avec les élus par courrier électronique, forums et blogs). Certains voient dans l'e gouvernement la prochaine étape de cette évolution sous des formes encore imprécises (e vote, pétition en ligne etc). Sa mise en œuvre pose néanmoins certaines difficultés (entrée en conflit avec les mécanismes de démocratie représentative, problèmes de contrôle des résultats).

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information dévoile la complexité, les contradictions mêmes de ces nouvelles formes d'engagement démocratique. Ce qui compte ce sont les réseaux personnels des individus, l'inscription territoriale n'étant plus qu'un critère secondaire. L'exemple des blogs citoyens dédiés à une ville, à un quartier, un arrondissement témoigne de la prise d'initiative par les citoyens eux-mêmes, d'un renouveau d'une démocratie bottom up renouant avec certaines tendances autogestionnaires de la fin des années 1960, alors que les initiatives de la fin des années 1990 étaient plutôt top down. Ces modes d'expression sont en expansion très rapides comme en témoigne le succès du blog *Monputeaux.com* ou celui de *MonToulouse.com*.

L'usage des nouvelles technologies de l'information laisse l'individu libre par rapport à la collectivité, qu'il s'agisse de la distance critique à l'égard des institutions ou de l'élaboration d'un point de vue collectif avec d'autres citoyens dans le cadre des échanges sur le net. Cela peut permettre, comme dans le cas du blog *Monputeaux.com*, à alimenter une logique d'opposition politique et non de participation. L'outil internet a révélé d'autres tendances. La possibilité donnée par le courrier électronique d'écrire de manière personnalisée et informelle aux élus a donné une nouvelle impulsion à cette relation. La quête d'une relation personnalisée avec le

maire, les élus, ceux qui ont du pouvoir est présente. Mais il reste difficile de faire se déplacer ces citoyens ordinaires pour les réunions de conseil de quartier. Celles-ci mobilisent le plus souvent des habitués, représentants associatifs, citoyens engagés, personnes présentes en fonction de leur intérêt particulier. Y a-t-il alors vraiment amélioration de la relation démocratique ?

Les questionnements sur la démocratie participative ont été étendus à la démocratie technique (Callon, Lascoumes et Barthe), au pouvoir des savants et des experts. Le lien fondamental entre débats techniques et questions de société appelle en effet d'autres formes d'organisation de recherche, de débats scientifiques et de choix présentés comme « techniques », qui sont des choix politiques. La démocratie « dialogique » redéfinit le partage du monde entre les scientifiques et les profanes, en modifiant les formes de la décision. Cette approche s'inscrit dans un mouvement plus général de questionnements sur l'avenir de la planète et les modalités d'un développement durable. Elle rejoint les préoccupations exprimées sous d'autres formes par le mouvement altermondialiste.

Aujourd'hui, les formes prises par la demande de participation démocratique alimentent ainsi des espaces différents, le monde de la recherche comme la politique locale, des points de vue philosophiques et des approches de la proximité. Cette indéniable créativité n'interdit pas des interrogations fondamentales sur la portée de cette démarche. A mesure que l'espace de la démocratie participative s'affirme celle-ci est renvoyée à ses propres incertitudes. « *On décentralise la France depuis 20 ans et parallèlement l'abstentionnisme politique croît. Pour faire image on pourrait dire que le modèle du Sénat gagne sur celui de l'Assemblée* ». (Jean Viard)

L'analyse des dynamiques à créer et des résistances à surmonter du côté des élus comme des citoyens pour que la démocratie participative s'incarne est centrale. Deux questions essentielles se posent : celle des liens entre le développement de la participation et le processus de décision d'une part, celle du rapport entre la participation et la représentation légitime d'autre part. Des instances oui mais pour quoi faire ? Une plus grande participation certes mais avec qui, qui participe ?

Actuellement on ne peut que constater que les résultats d'une réintégration en politique des catégories de population qui s'en sont éloignées par la démocratie participative sont pour le moins incertains. « *La participation est un thème récurrent de la politique de la ville même si différents travaux et évaluations en font apparaître la faiblesse. De ce point de vue la politique de la ville fonctionne comme une déclaration de principe. De façon générale il faut souligner que la vie communautaire n'a pas la même vigueur qu'en Amérique du Nord.* » (Marie Hélène Bacqué). Ces difficultés tiennent aux caractéristiques de la croissance des villes des 20 dernières années (développement des périphéries, des lotissements péri urbains, accentuation de la ségrégation). On sait aussi que la notion de proximité sur laquelle se fonde la démocratie de participation est complexe : mobilité et pratiques de proximité se conjuguent et la proximité est autant affaire de temps et de réseaux que d'espace. La plupart des études montrent en plus que la nature et l'intensité des rapports de quartier sont déterminées par le niveau d'instruction, le statut social, l'âge, l'ancienneté dans le quartier, le projet résidentiel.

Le danger est que cette démocratie participative décrétée redouble les mécanismes de ségrégation politique qui sont à l'œuvre dans la démocratie représentative. Elle ne résoudrait alors aucun des « *dilemmes de l'égalité* » (Loïc Blondiaux). La vogue de la démocratie participative est donc aussi l'expression du malaise démocratique actuel et de la difficulté des élus à affronter incertitudes et redistribution des pouvoirs. L'organisation des procédures et la formalisation des démarches ne prend sens que si elle est animée d'un souffle politique commun entre les élus et les citoyens. Le désir démocratique ne se décrète pas.

Sans doute faut-il considérer cette période comme un moment où la société française est en quête de nouveaux rythmes démocratiques, rythmes où la routine et l'effervescence se conjugueront fatalement. Mais rythmes qui pour avoir une dynamique propres supposent la réinclusion du plus grand nombre en politique.

➤ **Trois grandes questions pour la démocratie de demain**

États, Europe et territoires : quelle identité nationale dans un monde globalisé ?

Mondialisation, construction européenne, émergence des territoires ; autant d'éléments qui bousculent l'identité nationale des Français. Cette recomposition suscite l'intérêt des citoyens et les mobilise. C'est vrai dans l'ensemble de l'Europe ; c'est particulièrement net en France comme l'illustre le succès du mouvement altermondialiste ou les débats autour du référendum du 29 mai 2005. Est-ce du à l'influence d'une culture politique universaliste où l'intérêt pour les choses du monde fait partie de l'identité collective ? Comment concilier identités liées au territoire, identité nationale, conscience d'être européen et citoyen du monde ? Comment trouver les symboles politiques qui incarneraient cette diversité identitaire ? Telles sont quelques unes des questions que doivent affronter les responsables politiques.

Car l'intérêt des citoyens est mêlé d'angoisses. Les Français redoutent les incertitudes sociales nées de la mondialisation et craignent pour l'avenir des nouvelles générations. Les recompositions en cours créent des tensions sur les champs de l'intégration sociale, de l'identité et de la démocratie plus que jamais ces questions sont liées.

La pluralité des identités apparaît irréversible. Elle fait partie de la vie de tous les jours, particulièrement pour les nouvelles générations (musique, goûts vestimentaires, voyages, apprentissage des langues). Mais comme l'illustre les forums sociaux européens, la crainte et la fête, l'exaltation de valeurs comme le métissage et la diversité culturelle et l'appel au protectionnisme se mêlent d'une manière indissociable. Les contours de l'identité nationale que les Français appellent de leurs vœux se dessinent en creux dans un mélange de créativité culturelle, de préservation des droits sociaux et de redynamisation de l'emploi, et de rayonnement de la France comme puissance.

Egales mais différents : ouvrir la République à la diversité des individus et des cultures, garantir l'égalité à tous

L'égalité joue un rôle central dans la culture politique de notre pays. La France a privilégié une conception uniforme et abstraite de l'égalité. L'articulation entre égalité et différence, les débats sur les liens entre égalité et équité sont donc récents. Ils se sont développés tout au long de la décennie 1990 et ont suscité des débats très vifs, notamment au moment de l'adoption de la loi sur la parité en 2000. Cette vision de l'égalité était complétée par l'importance donnée aux classes sociales.

Cette conception traditionnelle a été de plus en plus ouvertement questionnée depuis une dizaine d'années. Si l'égalité apparaît –plus que jamais à certains égards- le principe sur lequel peut reposer le contrat social, ses contours et les formes prises par l'action publique pour la garantir sont en pleine redéfinition. La crise des politiques publiques classiques de lutte contre les inégalités socio économiques y contribue directement. S'y ajoute le fait que « *la modernité est prise entre deux injonctions contradictoires, celle de l'égalité de traitement et celle de la différenciation.* » (François de Singly). Dans une société où la reconnaissance des individus et l'affirmation identitaire se mêlent à une prise de conscience collective de certaines réalités sociales occultées, la demande d'égalité prend souvent un tour plus personnel et plus concret. Le succès du thème de la lutte contre les discriminations est très significatif à cet égard. « *Faut-il adopter en France des politiques d'affirmative action ? La question est devenue légitime tant les discriminations à l'égard des Français de couleur mettent en cause l'un des fondements essentiels de la République : l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion.* » (Patrick Weil)

Du bon usage de la loi : la norme comme enjeu d'une nouvelle relation entre l'État et les citoyens

Dans un pays légicentriste comme la France les interrogations sur le rôle et la qualité de la loi ne datent pas d'hier. Il y aurait trop de lois, incompréhensibles et inapplicables. Les reproches par rapport à la loi sont parfois contradictoires. Celle-ci est ainsi à la fois accusée d'être abstraite et de trop refléter le rôle des groupes d'intérêt, d'être surabondante dans certains domaines et inexistante lorsqu'elle serait nécessaire. Ces critiques ont pris une importance nouvelle à mesure que les tensions dans l'ensemble de l'exercice démocratique se faisaient plus vives. Ce n'est d'ailleurs pas une situation spécifiquement française.

Les tensions sur le champ de la démocratie représentative ont des répercussions sur la légitimité de la loi et sa capacité à incarner l'autorité publique. La nécessité d'aménager des interactions entre processus législatif et attentes sociales est de plus en plus nette et concerne l'élaboration des lois comme leur application. Ces évolutions ont des champs d'application privilégiés : l'éducation, le couple et la famille, la santé publique, l'environnement, le droit des minorités, de manière plus générale les relations entre les citoyens et l'État. Mais dans une société qui cherche ses repères, organiser des liens plus fréquents entre le monde parlementaire et la société ne signifie pas qu'émergent automatiquement des orientations claires et qui

pourront satisfaire tous les Français. La recherche d'un point d'équilibre entre les nécessités de la cohésion sociale, la gestion publique, l'affichage des symboles et les aspirations sociales fera de plus en plus partie de l'élaboration de la loi. Elle n'interdira ni les frustrations, ni les critiques. Elle n'exonérera pas les responsables politiques de leur choix.

RELIGIONS ET INTEGRATION SOCIALE

Cécile JOLLY

Les religions sont-elles un vecteur d'intégration sociale pour les individus ? Poser la question en ces termes peut sembler incongru dans une société marquée par une faible emprise religieuse (47 % de sans religions et d'athées) et par une affirmation très forte de la laïcité.

Or les religions et les mouvements religieux sont perçus en France à la fois comme un risque pour l'intégration des individus et comme un vecteur du lien social. D'un côté, les religions éloigneraient de la citoyenneté et menaceraient le vivre ensemble mais elles permettraient aussi une meilleure insertion des individus dans des groupes. Cette articulation qui peut sembler contradictoire rend compte d'une évolution historique des liens entre le catholicisme notamment et la République mais aussi de la conception du citoyen qui s'est enracinée dans notre « culture politique ». En ce sens, il est difficile de dissocier l'évolution des préceptes politiques et des liens que les pouvoirs publics ont entretenu avec les religions des transformations internes du religieux lui-même, l'un rétroagissant sur l'autre.

➤ Les limites sociales et politiques du religieux en France

Dans tous les pays européens, on observe une forte baisse de l'emprise des religions sur les individus et une reconnaissance de la liberté de conscience et des libertés religieuses. Cette évolution traduit deux phénomènes concomitants : un processus d'individualisation et une désinstitutionnalisation qui implique une prise de distance des individus à l'égard de tous les corps institués, religieux ou séculiers. Parallèlement à ce mouvement, tous les pays européens connaissent un développement du pluralisme religieux, qu'il soit le fait de démembrements ou de mouvements de revivalisme à l'intérieur des religions anciennement constituées, de l'apport de populations immigrées de tradition religieuse différente (islam, bouddhisme) ou du développement de « nouveaux mouvements religieux ».

Deux traits distinguent néanmoins la France dans ce concert européen, le volontarisme politique laïcisateur et l'universalisme républicain.

La France se caractérise par le volontarisme politique qui a présidé à la dissociation des Églises (essentiellement catholique à l'origine) et de l'État. Ailleurs, c'est davantage l'évolution sociale qui produit une forme de laïcisation dans des contextes par ailleurs plus pluralistes religieusement (en Europe du Nord tout au moins). De ce fait, la demande à l'égard de l'État en matière de régulation religieuse (sur les sectes, sur l'islam) est très forte, tandis qu'une certaine conflictualité persiste sur ces sujets.

La seconde particularité française réside dans son universalisme républicain qui refuse les particularismes « communautaires » dans la sphère publique dans un souci d'égalité et d'homogénéité culturelle. Cette conception politique apporte une forte légitimité à la représentation élue mais délégitime en retour très fortement les corps

intermédiaires, Eglises y compris, qui peuvent entraver la communion de l'individu-citoyen dans la République. La laïcité insiste dès lors plus fortement en France sur la liberté de conscience et la peur de l'enfermement des âmes.

Ces caractéristiques politiques et historiques expliquent certaines passions françaises à l'égard des religions et tracent les « limites » sociales du religieux.

D'une part, la longue tradition de lutte de la République avec le catholicisme français imprime encore le mode de gestion publique du religieux mais rend compte également d'une certaine suspicion à l'égard du religieux. La crainte du cléricalisme persiste, alors même que les religions se sont elles-mêmes sécularisées et adaptées à la laïcité, tandis que leur influence sur la vie sociale est en déclin continu. La relation du catholicisme à la République a également modelé les modes de relation que l'ensemble des religions vont entretenir avec elle. Pour éviter l'emprise « culturelle » et « sociale » du catholicisme tout en préservant la liberté de pratiquer sa religion sans être inquiété, la République a en quelque sorte séparé artificiellement ce qui relève de la pratique religieuse (liberté de culte) des autres aspects « sociaux » du religieux : elle ne reconnaît que des confessions, des pratiques religieuses mais, en théorie rien de ce qui va avec.

D'autre part, la valorisation de l'égalité citoyenne et la volonté implicite d'homogénéité culturelle a également renforcé ce modèle confessionnel au détriment en particulier de l'identité « ethnique ». Ce qui a impliqué, pour les juifs français, de renoncer au contenu national de l'identité juive et de se doter d'une autorité centrale, le consistoire, définissant un culte particulier. Il en va de même de la constitution d'un Conseil français des cultes musulmans. Enfin, la valorisation d'un individu citoyen, débarrassé de ses appartenances particulières, comme nécessité pour le vivre ensemble, rend assez intolérable dans la société française trois attitudes religieuses : d'une part, celle des groupes religieux qui affichent publiquement leurs particularismes (d'où la conflictualité sur le voile islamique à l'école qui, de surcroît, est aussi une visibilité « identitaire ») ; d'autre part, les groupes religieux qui refusent de se cantonner dans la sphère privée et sont fortement politisés parfois sur une base déterritorialisée (c'est le cas de certains groupes dits sectaires ou de certains mouvements islamistes qui retrouvent des accents contestataires proches de la « théologie de la libération ») ; enfin, les groupes qui à l'inverse prônent un enfermement tel qu'ils refusent tout investissement dans la vie sociale, y compris celui lié au vote (toutes les formes de niches communautaires à l'intérieur ou à l'extérieur des religions instituées).

La régulation religieuse oscille dès lors en France entre tolérance neutre et tentation plus prescriptive.

D'une part, avec l'apaisement des guerres franco-françaises et la progression continue de la tolérance religieuse, la régulation publique vise essentiellement à assurer la liberté et l'exercice du culte (entretien des lieux de culte construits avant 1905) et reconnaît aujourd'hui très largement l'apport des religions en matière caritative et sociale (établissements privés d'enseignement, financement d'associations caritatives d'obédience religieuse, participation des religions aux comités sur la bioéthique). Dans le même temps, les institutions religieuses elles-

mêmes se sont adaptées à ce cadre régulateur et le respecte, y compris les nouvelles venues sur la scène française, à l'instar de l'islam.

D'autre part, la question de l'équité entre les cultes et de la déterritorialisation du religieux peuvent sembler menacer cet équilibre.

En premier lieu, la France est devenue multiconfessionnelle du fait des migrations. Or les nouvelles confessions, en particulier la religion musulmane, sont moins bien dotées de lieux de culte du fait de leur caractère récent et du faible niveau socio-économique des fidèles. La construction de lieux de culte se heurte néanmoins à l'impossibilité aux termes de la loi 1905 de financer publiquement les lieux de cultes et à une opposition sociale à cet égard. Si certaines solutions existent (concession de baux emphytéotique donnant de fait un terrain municipal pour un lieu de culte ; financement d'une association loi 1901 ou fondation comme celle créée en 2005 pour le culte musulman), la connaissance quantitative des fidèles des religions minoritaires les moins bien dotées fait aujourd'hui défaut. Pour exemple, le nombre de musulmans et leur localisation sur le territoire n'est pas connu et fait l'objet d'estimations agrégées qui vont du simple au double.

En second lieu, la mondialisation confronte l'individu à une offre religieuse mondiale qui rend la société française perméable aux influences croisées sur lesquelles elle n'a pas de prise. Cette déterritorialisation du religieux produit, dès lors, deux craintes symétriques :

- la première est celle de l'altérité qui ne reconnaît pas les «codes de conduites» implicites du fonctionnement de la société française et de ses institutions, ce que traduit le terme de religion «adaptée au cadre de la laïcité». Elle rejoint la peur du communautarisme au sens où à la fois il contreviendrait aux lois générales (interdiction de la médecine pour les Témoins de Jéhovah, mariages forcés) mais aussi où il empêcherait les individus d'être des citoyens comme les autres en s'extrayant du vivre ensemble ;
- la seconde crainte est que des mouvements déterritorialisés fonctionneraient comme des multinationales qui feraient fi des États et de leurs règles.

Ces craintes se focalisent sur deux phénomènes aujourd'hui : l'islam, dans la mesure où c'est partiellement une religion «importée» liée à la migration et dans la mesure où l'actualité internationale et la vitalité des mouvements musulmans de par le monde suscite des craintes de non maîtrise (certains assimilent ainsi le port du voile en France à la «vogue» des mouvements islamistes au Moyen-Orient) ; les mouvements dits «sectaires» dont les capacités de financement peuvent être considérables et les structures centrales, à l'instar de l'Église de scientologie, hors du contrôle de l'État.

On a donc la coexistence de trois attitudes en France chez les pouvoirs publics comme chez les citoyens :

- d'une part, la tentation d'un ordre plus prescriptif qui est aussi le reflet de certaines attentes sociales en cette matière avec une intervention directe des pouvoirs publics pour réaffirmer les «limites sociales du religieux» (réaffirmation

de la laïcité dans certaines enceintes symboliques comme l'école, tentation de légiférer sur les sectes, etc.) ;

- d'autre part, une plus grande insistance sur la liberté et l'égalité de l'expression religieuse qui se traduit pour les pouvoirs publics par un rôle de régulateur « neutre » qui n'intervient que pour fixer les règles du jeu. C'est dans cette perspective régulatrice neutre qu'il convient de situer la création du Conseil français du culte musulman ;
- enfin, l'appel discret mais pourtant direct des pouvoirs publics aux religions dont l'apport social semble davantage reconnu non seulement politiquement mais aussi médiatiquement et dans l'opinion publique (cf. la mobilisation des membres du Conseil français du culte musulman en faveur de la libération des otages français en Irak).

➤ **Le religieux, entre individualisation des croyances et source de lien social**

Tous les indicateurs d'appartenances religieuses et de pratiques culturelles sont en déclin continu depuis 1965-1970, avec une accentuation du recul à chaque génération. Dans l'enquête sur les valeurs européennes, la religion se voit accorder beaucoup moins d'importance que la famille, le travail, les amis ou les loisirs. Dans le même temps, l'intégration religieuse reste prédictive du système de valeurs auquel on appartient, en particulier en matière de mœurs, de famille et de vote politique. Si elle n'est plus qu'un élément de la sociabilité parmi d'autres, celle-ci s'exerce dans un cadre marqué par la déprise institutionnelle des religions et le développement d'une religiosité « à la carte ». Parallèlement et paradoxalement, se développe également un attachement à l'appartenance « culturelle » religieuse sans « croyance » ni pratique et également un besoin de reconnaissance des identités particulières.

Il n'est plus question que les religions puissent imposer des normes à la société alors même qu'elles ont les plus grandes difficultés à les imposer à leurs propres fidèles. On constate ainsi que le voile dans l'islam est loin de faire l'unanimité. Pour les catholiques, qui constituent toujours la première appartenance religieuse en France, non seulement les interdits religieux du pape sur la contraception ne sont pas suivis, mais les fidèles n'ont pas le sentiment de « transgresser ». En ce sens, on assiste à une pluralisation interne des religions.

Le fait que la religion musulmane soit plus récente en France et en grande partie « importée » ne doit pas faire oublier qu'une partie de plus en plus importante des fidèles est française depuis deux ou trois générations et que leur comportement à l'égard de la religion est très individualisé avec des adaptations non seulement aux « limites sociales françaises » imposées au religieux (pas d'intervention « politique » sous couvert religieux, pas de vote « musulman », faible « visibilité » religieuse, etc.) mais aussi par rapport au dogme. Ainsi, une certaine harmonisation religieuse des valeurs musulmanes se fait jour en France et en Europe, comparable à celle des autres religions instituées. Elle se manifeste par une insistance sur l'éthique et la

spiritualité, sur la réalisation de soi par la pratique, sur un humanisme et sur le choix individuel et non pas dicté par l'origine ou la socialisation religieuse .

La crainte d'un nouvel ordre moral religieux, qu'il soit chrétien ou musulman, est largement liée à des comportements individuels plus qu'à une volonté institutionnelle. En ce sens, notre société est profondément sécularisée. La situation véritablement nouvelle est créée par la faiblesse des religions instituées et la fin du monopole religieux de fait qu'elles exerçaient jusqu'à présent dans la société. De manière paradoxale, c'est la dérégulation du religieux qui pose problème aujourd'hui. L'État est dès lors de plus en plus sollicité pour «prendre en charge» une partie de l'organisation du culte, pour établir une «égalité de traitement» entre eux.

Dans le même temps et de manière corollaire à la déprise institutionnelle des religions, la croyance se détache de l'appartenance. Les enquêtes européennes montrent un fort développement des sans religions qui conservent certaines croyances (la religiosité peut s'élever même si l'appartenance recule) et une tendance au religieux hors piste (remontée d'une croyance en la vie après la mort).

Le maintien d'un sentiment religieux ne profite pourtant pas à la rénovation interne des grandes religions instituées : la constitution de nouvelles communautés, catholiques en particulier, n'a pas progressé. D'aucuns considèrent, avec Claude Dargent , que cette religiosité pourrait davantage profiter à l'islam qui connaît une période de réaffirmation (qui reste néanmoins très en deçà des estimations des «musulmans sociologiques» qui le seraient mécaniquement par «héritage»). Mais cette réaffirmation révèle surtout une «parole décomplexée» chez les jeunes musulmans français (qui sont très nombreux à déclarer leur appartenance) par rapport à leurs parents ou leurs grands-parents traduisant leur intégration à la société française et la disparition progressive de la figure de «l'immigré». De là à en inférer un véritable regain, il faudrait pour cela disposer de statistiques fiables, ce qui n'est pas le cas. Surtout la religion musulmane reste encore largement «héritée», même si on observe, comme dans toutes les religions, des phénomènes de conversion qui demeurent partout très faibles numériquement.

C'est donc bien plutôt à des «recompositions flottantes» de croyances puisées parfois dans divers «répertoires» de sens que l'on a affaire et non à un hypothétique regain des religions au sens large.

La relativisation intime de la croyance s'accompagne d'un retour à un sentiment d'appartenir à une grande tradition «culturelle» plus que religieuse. L'appartenance religieuse s'est détachée de la croyance : on peut se dire catholique, juif ou musulman sans croire en Dieu. L'attachement au patrimoine religieux et aux cérémonies en témoigne. Les musulmans manifestent une plus grande homogénéité entre croyance en Dieu et appartenance (pour 90 % de ceux qui se déclarent musulmans dans les enquêtes, ils affirment croire en Dieu). Cette situation est le reflet d'une installation plus récente, d'une nécessité de réaffirmation par rapport aux parents mais aussi d'une identification à la religion qui est aussi identitaire et réactive (effet de «surdéclaration» même si on doute de l'existence de Dieu et qu'on ne pratique guère par rapport à une focalisation publique et médiatique sur l'islam,

sentiment de relégation spatiale et de discrimination sociale qui provoque une identification au «groupe»).

D'une manière générale, les individus admettent de moins en moins que la religion fonctionne comme un groupement séparé de la vie sociale globale. Cette structuration et cette affirmation des appartenances s'accompagnent d'une demande de participation et d'expression dans l'espace public qui reste dans les «limites» du religieux mais qui s'affirme pour les religions comme pour tous les aspects de la vie sociale.

Or l'apport citoyen des religions a longtemps été freiné par le substrat religieux (catholique) qu'a revêtu la conflictualité politique, dans cette «guerre des deux France» qui s'est poursuivie au long des deux siècles de République. Ce conflit étant largement en voie d'apaisement, la dimension citoyenne du religieux peut être redécouverte.

En effet, les religions constituent toujours une ressource de sens et une matrice du lien social. Elles impliquent des réseaux de sociabilité qui sont autant de «sas» d'intégration dans la société, en particulier dans les zones territoriales qui cumulent les handicaps sociaux. La vitalité des tissus associatifs et caritatifs qui se réfèrent aux Évangiles ou au Coran et leur capacité de mobilisation en témoignent.

Les pouvoirs publics reconnaissent depuis longtemps cet apport citoyen des religions même si on peut considérer qu'il a été minoré, à tout le moins publiquement «occulté» par la conception « désintermédiée » du citoyen dans la République.

C'est au niveau local que cet apport est aujourd'hui le plus manifeste et mêle davantage les aspects religieux aux autres aspects du «vivre ensemble». Beaucoup d'élus locaux, en particulier les maires de villes connaissant un grand pluralisme confessionnel et ethnique, mais aussi des espaces de «relégation» urbaine, utilisent le dialogue avec les religions, de manière ponctuelle ou systématique, à la fois pour régler des problèmes pratiques de culte et d'équité entre religions mais aussi et surtout pour amener la «paix sociale». Ce peut-être un objectif de lutte contre l'insécurité pris en charge en partie par une communauté religieuse, musulmane en particulier, en échange de sa reconnaissance. C'est aussi et surtout la «prévention» des conflits intercommunautaires qui est à l'origine des initiatives comme Marseille espérance ou Roubaix espérance.

C'est paradoxalement au moment où les religions ont le moins d'emprise sur la vie sociale que les pouvoirs publics leur reconnaisse un apport citoyen. Néanmoins, on peut observer une certaine suspicion à l'égard des mouvements d'obédience religieuse, en particulier quand ils se réclament de l'islam, dernier venu dans le pluralisme confessionnel français.

Les associations caritatives qui œuvrent dans le champ social sont souvent soupçonnées d'être des associations culturelles déguisées quand elles font référence aux Évangiles ou au Coran dans leurs statuts. De ce fait, des subventions (dans le domaine social) peuvent leur être refusées, prenant appui sur l'interdiction imposée par la loi 1905 de subventionner les cultes. La séparation artificielle et «à la carte» entre le religieux et les aspects sociaux du religieux continue de perdurer même si

elle n'est pas nécessairement conforme à la loi et si elle méconnaît l'impossibilité de séparer le cultuel du social et de l'éducation.

➤ Religions et identités

Le paradoxe des «niches communautaires»

Si le besoin de croire s'alimente moins aux croyances des religions institutionnalisées, le développement des croyances parallèles (voyance, astrologie, spiritisme, télépathie, ovnis...) s'accompagne de nouveaux mouvements religieux, souvent considérés comme «sectaires». Y compris au sein des appartenances religieuses «historiques», des mouvements de renouveau, de vie religieuse plus intensive se font jour. Au-delà, la recherche de «niches communautaires» s'alimente à la fois d'une recherche de liens affinitaires et de réaction identitaire à la pluralisation et à l'individualisation des valeurs. La restauration des hiérarchies et des traditions religieuses de l'intégrisme catholique, le rigorisme doctrinal et moral du fondamentalisme protestant, le système clos (réseau d'écoles et d'instituts talmudiques) des orthodoxes juifs et la ré-islamisation par le bas dont sont porteurs les mouvements piétistes musulmans traduisent cette évolution.

Le repli communautaire des religions a une signification triple. Il indique :

- un système clos régi par des normes spécifiques qui s'apparentent à des règles quasi juridiques ;
- un système qui englobe tous les aspects de la vie sociale des individus (vision dite «intégraliste») ;
- un groupe qui peut demander une exception à la loi commune (droit personnel pour l'islam, refus de la médecine pour les Témoins de Jéhovah).

En ce sens, il est nécessaire de distinguer la communauté religieuse, qui objective le groupe des croyants mais qui reste une communauté «ouverte», du communautarisme ou du repli communautaire. Il est également nécessaire de distinguer le repli communautaire choisi de celui qui est subi en conséquence d'une exclusion sociale et territoriale, à l'exemple de ces musulmans «néo-communautaires», identifiés par Nancy Venel , qui «s'excluent de ce dont ils sont exclus».

Dans cette acception, le repli communautaire des mouvements religieux est assez faible en France. Si chaque grande religion connaît des mouvements de type «néo-communautaire», ils restent très minoritaires. Le mouvement évangélique protestant est estimé entre 200 et 300 000 personnes, les sympathisants des groupes charismatiques catholiques ne dépasseraient pas les 50 000 personnes. On estime les membres des communautés (ils ont des réunions très régulières et parfois vivent complètement ensemble) à 6 000 dont 3 000 pour l'Emmanuel. Un cercle plus large est constitué par ceux qui participent à des groupes de prière animés par le mouvement charismatique. On estime le nombre des participants aux groupes de prière à 25 000. On ne dispose pas, en revanche, d'estimation chiffrée des

mouvements intégralistes catholiques et musulmans mais le faible nombre des mosquées et des Églises qui s'en réclament témoigne d'une audience relativement faible. Quant aux sectes, elles représentent environ 300 000 personnes. Les seuls Témoins de Jéhovah comptaient 133 000 adeptes en 2001, tandis que l'Église de scientologie regroupe environ 2 500 adeptes. Les autres mouvements comptent moins de 500 personnes chacun.

L'impact sur l'intégration est ambivalent dans la mesure où, d'un côté, le repli communautaire peut isoler du reste de la société mais où, de l'autre, il peut constituer un réseau de solidarité (en particulier quand le repli communautaire est subi). D'une part, en effet, les mouvements de repli communautaire emportent une distanciation par rapport à tous les actes de la vie sociale (vote y compris). Si ce peut être un effet de la domination subie (dans le cas de personnes peu intégrées à la société), les membres des mouvements de repli n'appartiennent pas tous aux milieux défavorisés et ne sont pas nécessairement des personnes « fragiles ». C'est en particulier vrai des nouveaux mouvements religieux, ce qui traduit un besoin de radicalité, voire de clôture et de « séparation » par rapport à l'angoisse de la société moderne.

D'autre part, en particulier quand le repli communautaire est subi, le passage par un groupement très fermé peut constituer une passerelle par rapport à la société globale. Ainsi, Jean-Claude Girondin montre comment les Eglises évangéliques antillaises permettent, pour leurs membres, « une adaptation à la société d'accueil à travers leur groupe d'appartenance » et constituent des « lieux intermédiaires où peuvent se négocier le passage de la culture du pays d'origine à celle du pays d'accueil ». C'est d'autant plus vrai que ces populations, comme certains musulmans, sont aussi confrontées à des quartiers déshérités où l'insécurité sociale et l'insécurité civile se mêlent inextricablement pour aboutir à une crise du lien social dans ces espaces. En ce sens, le communautarisme, quand il est subi, peut constituer un « sas » vers d'autres formes d'intégration sociale.

Il est d'ailleurs à noter que la fluidité des croyances atteint tout aussi bien les mouvements religieux traditionnels que les nouveaux mouvements religieux ou les tendances intégralistes des anciennes religions. Le caractère très fluctuant des adeptes des différents mouvements dits sectaires en témoigne. Nancy Venel a également montré combien les attitudes « néo-communautaires » des musulmans des banlieues du Nord de la France pouvaient être temporaires, le changement de lieu de résidence et l'accession à un travail entraînant une plus grande ouverture à la société et la sortie de la « clôture ».

Les religions minoritaires à « l'âge des identités »

La religion, en particulier quand elle est minoritaire, constitue aujourd'hui une ressource symbolique d'identification détachée de la croyance.

Ainsi, la question du judaïsme comme religion minoritaire est une question moins centrale que celle de l'identité juive. Le sentiment d'appartenance à la judaïté est relativement indépendant de la croyance. Dans ce mouvement identitaire la question de la mémoire joue un rôle central.

On observe une évolution similaire de l'islam en France. D'un côté, l'appartenance à l'islam se désethnicise, même si l'ethnie continue, en particulier pour les primo arrivants, à constituer une ressource (réseaux de mosquées affiliées à un pays). Le fait d'être musulman crée ainsi une certaine distanciation par rapport au pays d'origine et permet, en particulier, des mariages exogames (avec un conjoint musulman d'une nationalité différente par rapport à celle des parents). D'un autre côté, le fait d'être musulman permet de plus en plus une identification au groupe, un peu sur le modèle du judaïsme. On observe ainsi la croissance des «non pratiquants» ou «sans religions» qui se déclarent «musulmans» voire des reconversions d'anciens militants du mouvement beur dans la structuration de la communauté religieuse.

Cette évolution tient à deux phénomènes. Le premier relève de la difficulté dans la société française à se réclamer de l'ethnie mais aussi au fait que le faible développement économique et démocratique des pays d'origine rend difficile cette identification. La seconde raison tient à la subordination sociale et économique d'un groupe. En ce sens, la discrimination et la relégation spatiale jouent un rôle fédérateur dans cette identification. La revendication d'un lieu de prière peut n'être que partiellement culturelle et exprimer tout autant une recherche de «reconnaissance» culturelle. Cette assertion est valable pour d'autres minorités ethnico-confessionnelle (arméniens, bouddhiste,...).

L'enquête Efnatis (Commission européenne, 2001) montre néanmoins qu'il faut également relativiser cette évolution qui se situe en parallèle d'un processus d'intégration très puissant. Alors que les Français descendants d'immigrés connaissent le plus fort taux d'exogamie en Europe et ont plus souvent des liens amicaux en dehors de leur « communauté », ils sont seulement 20 % à observer une pratique religieuse régulière et à se référer à leur origine ethnique.

l'identité nationale et laïcité

La laïcité française est confrontée à une crise commune à toutes les grandes idéologies englobantes. Elle s'est en effet constituée en véritable «religion civile» avec ses «lieux de mémoire», pour reprendre le titre de l'ouvrage de Pierre Nora, ses rites et ses mythes. Comme toutes les institutions, y compris religieuses, elle est ébranlée par les évolutions politiques, économiques et culturelles qui affectent les valeurs sur lesquelles elle repose. Elle s'est, en outre, historiquement constituée autour d'un dispositif symbolique où le rôle de l'École et de l'instituteur, mais aussi celui de l'hôpital et du médecin, est venu en quelque sorte contrebalancer symétriquement le poids du prêtre et de l'institution catholique. Il n'est dès lors pas étonnant non seulement que la crise de l'école rejaille sur la laïcité mais aussi que la défense de la laïcité se focalise sur le domaine scolaire.

La laïcité est ainsi devenue un élément de la culture nationale. On peut prendre pour exemple ces musulmans laïques ou ces catholiques qui s'affirment et « s'affichent » (dans certaines manifestations) comme défenseurs laïcité (cf. cette banderole brandie par une jeune fille dans une manifestation de défense de la laïcité : je suis catholique et laïque). Non seulement cette affirmation peut manifester un fort attachement à une vision privée ou tolérante de la religion mais elle traduit aussi un

attachement «national» comme si être français et être laïc devenaient synonymes . C'est le sens de deux types de musulmans identifiés par Nancy Venel : celui des musulmans qui manifestent une dévotion aux principes républicains, bien plus forte que la moyenne de la population, et qui ont aussi un rapport marginal à la religion musulmane ; mais aussi celui des « accomodateurs » qui sont très pratiquants et qui sont en même temps très attachés à la France : les jeunes filles voilées qui sont fortement représentées dans ce groupe prennent un soin particulier à aller voter et souhaitent adapter leur pratique au cadre de la laïcité.

Martine Barthélemy montre néanmoins que si la laïcité est devenue une valeur consensuelle qui va de pair avec une certaine tolérance religieuse (enseignement du fait religieux à l'école, nécessité de rétablir l'équité des lieux de culte pour les musulmans), on observe une corrélation nouvelle entre l'adhésion à la laïcité et l'hostilité aux immigrés : 34 % de l'échantillon interrogé estime que la laïcité est menacée par l'islam (3 % seulement pensent que la laïcité est menacée par le catholicisme), tandis que l'hostilité au foulard tend également à manifester une hostilité aux immigrés plus qu'un engagement laïc.

Quant aux associations spécifiquement laïques ou humanistes, elles connaissent des tiraillements. Une partie de leurs membres délaisse « l'idéologie laïque » pour se concentrer sur un rôle de médiation avec les religions reconnaissant leur rôle social, les associant à des actions d'éducation, de sensibilisation, d'entraide sociale voire de lutte contre les discriminations y compris religieuses. D'autres se raidissent dans une défense des « principes » de la laïcité relativement hostile à toute représentation religieuse et à leur quelconque activité sociale.

Il est donc nécessaire de veiller à ce que la laïcité reste ce qu'elle a toujours été majoritairement en France, une laïcité garante de la neutralité de l'État en termes de valeurs (qu'elles soient religieuses ou identitaires), qui ne soit pas anti-religieuse ou ne favorise pas au contraire l'une ou plusieurs d'entre elles au détriment des autres mais aussi une laïcité qui valorise ce qui a fait sa force : la pluralité des familles de pensées en favorisant leur ouverture.

* *
*

Si les religions sont moins qu'hier un vecteur d'encadrement de la vie sociale, elles restent un véhicule d'identité et de solidarité qui continue de jouer un rôle intégrateur pour des individus qui peuvent être en recherche de sens ou en recherche de formes anciennes ou nouvelles de lien social. Cette évolution n'est pas exempte d'une recherche de radicalité pouvant conduire à une rupture par rapport à la société globale. La tendance à la fermeture sur de petits groupes restreints est à la fois une réaction à l'angoisse de la vie moderne et à une situation individuelle de faiblesse qu'elle soit psychique, sociale, territoriale, économique ou culturelle. C'est aussi une réaction identitaire qui ne marque pas seulement, loin de là, les religions minoritaires, à tout le moins récemment «importées» et singulièrement l'islam. Si les croyances aujourd'hui sont de plus en plus «choisies», elles sont encore largement «héritées» et constituent le symbole d'une continuité et d'une généalogie culturelles plus que culturelles. La faiblesse des conversions en témoigne. La force des identités où la foi

réinvente l'ethnie et où l'appartenance à une « communauté » religieuse héritée ou choisie devient plus importante que la croyance elle-même en est le corollaire.

Les religions sont également très fortement structurées par notre culture politique et par les relations -dont l'origine remonte parfois à la Révolution française- qu'ont entretenu et que continuent d'entretenir les pouvoirs publics et les citoyens avec les religions. Du fait de cette histoire singulière, en particulier l'opposition au catholicisme des origines de la République mais aussi son modèle assimilationniste, par rapport à des modèles davantage pluriculturels voire communautaires en Europe, la France conserve une certaine suspicion à l'égard des religions, une plus grande attention portée au risque d'enfermement des âmes qu'elles peuvent receler et une forte opposition à la visibilité religieuse mais aussi ethnique. Si ce modèle peut conduire à des crispations de principe qui ne sont pas toujours en lien avec la réalité d'une forte sécularisation et d'une faible emprise sociale des religions, il produit aussi des effets très fortement intégrateurs sur les individus : la « sécularisation » interne du catholicisme et la réconciliation des « deux France » en est évidemment le résultat historique le plus tangible ; plus près de nous, l'intégration de ce modèle par les populations françaises plus récemment installées en France et en particulier celles de confessions musulmanes issues des pays anciennement dominées par l'Empire colonial français (Maghreb, Afrique francophone) se traduit par des comportements beaucoup plus sécularisés, et infiniment moins « communautaires » que chez certains de nos voisins européens.

Faut-il dès lors avoir peur des religions ? Il faut se garder d'une certaine myopie qui alimente des peurs irraisonnées. Non seulement le repli communautaire des religions est faible, y compris pour la confession musulmane et les sectes, qui semblent focaliser toutes les craintes. Il ne faut pas réduire les comportements religieux, islamiques, sectaires ou autres, à la visibilité de certaines formes de radicalisme. L'actualité internationale accentue cette myopie en nourrissant l'idée que l'islam d'ailleurs serait comme l'islam d'ici ce qui méconnaît les phénomènes très importants d'adaptation de cette religion à son contexte comme c'est le cas des différentes confessions. En ce sens, l'islam est une religion comme les autres qui n'a pas plus d'intangibilité que le christianisme ou le judaïsme et qui s'adapte au cadre de la laïcité en France et s'y « acculture », avec les mêmes prurits identitaires. La focalisation sur l'islam traduit également une structuration sociale qui dépasse très largement le phénomène religieux : la relégation sociale et spatiale des immigrés et de leurs enfants, dont une partie est de confession musulmane, est en ce sens source de confusion. Si l'identification « musulmane » peut se nourrir de ce sentiment de relégation, elle n'en est nullement la cause. La composition sociologique des migrants des années 50, sa reproduction sur leurs enfants voire leurs petits-enfants, les politiques d'aménagement urbain et le départ des classes moyennes des banlieues concentrant toujours davantage les populations cumulant les handicaps sociaux, les discriminations économique et sociale dont les immigrés et leurs enfants font l'objet n'ont que peu à voir avec le sentiment religieux.

LE LIEN SOCIAL

Pierre-Yves CUSSET

Lorsqu'on évoque le lien social, c'est presque inmanquablement pour s'entendre dire qu'il se défait, que l'on a perdu le sens de la solidarité, que l'égoïsme et l'indifférence prévalent. Or, pour la grande majorité des sociologues, l'implosion, l'explosion ou l'atomisation de la société ne sont pas à l'ordre du jour. Certes, les modes de sociabilité évoluent, on accorde davantage d'importance à certains liens et moins d'importance à d'autres, mais globalement les liens ne sont ni moins nombreux ni moins riches aujourd'hui qu'hier.

Néanmoins, on ne saurait traiter par le mépris ces angoisses ordinaires. Loin de constituer de purs fantasmes, elles s'alimentent d'un certain nombre de faits et de tendances tels que la déstabilisation de la famille, la croissance de l'isolement et de la dépression, le désinvestissement de la sphère politique, la hausse de la délinquance et des incivilités ou encore les difficultés rencontrées par notre modèle d'intégration.

Certaines de ces évolutions ne sont pourtant souvent que la contrepartie de libertés nouvelles portées par l'approfondissement – et peut-être l'accélération – du processus historique d'individualisation. Celui-ci a tendance à changer la nature profonde du lien social qui devient davantage construit à partir de l'individu et moins hérité du passé ou imposé par le groupe.

D'un point de vue davantage prospectif, la bonne santé du lien social est menacée par trois risques principaux. Premièrement, et pour des raisons à la fois démographiques et sociologiques, il existe un risque d'aggravation des situations d'isolement, tout particulièrement des personnes âgées. Deuxièmement, on pourrait voir se dégrader la qualité des interactions qui prennent place dans les espaces publics, alors même que c'est dans ces espaces que s'éprouve le plus directement notre capacité à vivre ensemble. Enfin, il est possible que l'on assiste à une forme de « calcification » du lien social, alimentée par l'aggravation des phénomènes de ségrégation résidentielle et scolaire et par l'accroissement des tensions entre groupes, qu'ils soient constitués sur une base ethnique, religieuse ou culturelle.

➤ De quelques évolutions susceptibles d'alimenter le sentiment de crise du lien social

Si le lien social est souvent évoqué sur un ton au moins nostalgique sinon tout bonnement alarmiste, ce n'est pas seulement par paresse intellectuelle, c'est *aussi* pour de bonnes raisons. Un certain nombre d'évolutions, qui concernent tant la sphère privée que la sphère publique, donnent des arguments à ceux qui diagnostiquent une véritable crise du lien social.

La déstabilisation de l'institution familiale

La famille a été longtemps considérée comme le socle premier sur lequel reposait l'ensemble de la société. Même si cette affirmation ne fait plus l'unanimité, il reste que c'est encore la plupart du temps au sein de la famille que l'enfant fait ses premières expériences de relation avec l'autre. C'est presque toujours dans le cadre familial qu'il rencontre ses premières marques d'affection, mais aussi les premières résistances, bien salutaires, à l'assouvissement de ses désirs. Si l'on attend toujours de la famille qu'elle prépare chaque individu à la vie en société, on comprend que des inquiétudes se fassent jour : l'institution familiale a en effet connu des bouleversements d'une ampleur et d'une rapidité tout à fait extraordinaires.

On comptait ainsi 9,6 divorces pour 100 mariages en 1960. Quarante ans plus tard, cette proportion était multipliée par quatre : en 2001, pour 100 mariages célébrés, on avait prononcé 37 divorces. Et encore ne s'agit-il là que de séparations de couples *mariés*. Dans le même temps, la proportion d'unions libres était multipliée par cinq. Aujourd'hui, plus de la moitié des naissances de premier rang (c'est-à-dire celles qui concernent le premier enfant d'une mère) ont lieu hors mariage, même si ce n'est plus le cas que de 29 % pour les naissances de second rang et de 20 % pour les naissances de rangs supérieurs. Se marier n'est un passage obligé ni pour vivre ensemble, ni pour avoir des enfants.

Si la part des nouvelles configurations familiales est en croissance, celles-ci restent néanmoins minoritaires¹. Aujourd'hui, lorsqu'il vit au sein du foyer parental, un jeune de moins de 25 ans vit trois fois sur quatre avec ses deux parents. Les jeunes dont les parents sont séparés vivent, eux, trois fois sur quatre au sein d'une famille monoparentale. Les familles recomposées, si médiatiques, ne représentent que 8 % des familles d'au moins un enfant.

Concernant les évolutions de la famille, l'élément central reste donc, surtout si l'on se place du point de vue du lien social, la fragilité nouvelle du lien conjugal, quel qu'il soit.

Cela dit, au-delà des traumatismes immédiats que les ruptures d'union peuvent constituer, on sait que les séparations ont des conséquences de plus long terme. Ainsi, elles signifient pour bien des hommes, qui la plupart du temps n'obtiennent pas la garde des enfants, une altération significative du lien qu'ils peuvent entretenir avec leurs enfants. Quant aux femmes, les séparations accroissent significativement leur risque d'isolement relationnel. Ainsi, d'après l'enquête *Etude de l'histoire familiale*², quatre ans après la séparation, 44 % des pères ont constitué un nouveau couple, contre seulement 28 % des mères.

On connaît également l'importance du lien familial pour les personnes âgées : après la retraite et à mesure de l'avancée en âge, le réseau de sociabilité a tendance à se recentrer sur les relations avec les enfants et petits-enfants et sur les relations de

1 BARRE C. (2003), « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », INSEE Premières n° 901, juin 2003.

2 BARRE C. (2003), Ibid.

voisinage¹. Mais ce lien intergénérationnel, si important, peut souffrir en cas de séparation des parents ou des grands-parents². Ainsi, lorsqu'un couple se sépare, les grands-parents se mobilisent généralement pour aider le jeune parent divorcé ou séparé qui a la garde des enfants (la jeune femme le plus souvent), mais par la suite, on observe que les relations entre générations ont plutôt tendance à se distendre. Quand cette fois ce sont les grands-parents qui divorcent, il en résulte souvent un certain relâchement du lien avec les petits-enfants.

Par ailleurs, il est probable que les séparations entraînent davantage de risques de rupture du lien de filiation patrilinéaire dans les familles populaires : la propension à la recomposition des familles, qui suppose de jumeler les filiations et les formes de parentalité, y est moindre que dans les familles des couches moyennes ou aisées.

D'une façon générale, les divorces ou les séparations peuvent déboucher sur des situations de pauvreté ou d'exclusion lorsque la rupture du lien conjugal se conjugue avec des situations de précarité économique : les personnes exclues sont souvent à la fois précaires sur le plan économique et dépourvues de liens familiaux forts.

Si l'on ne se contente plus d'observer la famille d'un point de vue extérieur et que l'on explore l'intimité des relations qui s'y tissent, qu'observe-t-on ?

D'abord, que dans la plupart des familles, les relations entre parents et enfants ont connu de profondes mutations, à tel point que pour Marcel Gauchet³, la famille ne socialise plus : la famille, qui était en charge de la production d'un « être *pour* la société », serait devenue un « refuge *contre* la société ». Tous les observateurs de la famille ne partagent pas ce point de vue, mais ils s'accordent en général pour diagnostiquer une forme d'autonomisation de la culture des jeunes vis-à-vis de celle des adultes, autonomisation qui prend moins la forme du conflit que celle de l'indifférence. Si les générations sont proches sur le plan des valeurs et des attitudes à l'égard de la morale quotidienne⁴, il existerait une distance culturelle croissante entre les générations, touchant toutes les classes sociales.

La transmission des valeurs et des normes se fait donc de plus en plus horizontalement, que ce soit par l'intermédiaire des médias ou par l'intermédiaire des groupes de pairs. Les enfants de quatre à sept ans regardent la télévision 1000 heures par an en moyenne, contre 820 heures passées à l'école. Pour ceux qui ont entre huit et quatorze ans, le rapport est de 1400 heures passées devant la télévision pour 900 heures passées en classe⁵. D'une façon générale, nombreuses sont les études qui mettent en évidence la contribution des technologies de la communication, anciennes (télévision, radio) et nouvelles (Internet, téléphone

1 BLANPAIN N. et PAN KE SHON J.-L. (1999), La sociabilité des personnes âgées, Insee Première n° 644, mai 1999).

2 ATTIAS-DONFUT C. et SEGALEN M. (1998), Grands-parents : la famille à travers les générations, Paris, Odile Jacob.

3 GAUCHET M. (2002), La démocratie contre elle-même, Paris, Tel-Gallimard.

4 GALLAND O. (2003), « Individualisation des moeurs et choix culturels », in DONNAT O. et TOLILA P. (eds), Les publics de la culture. Politiques publiques et équipements culturels, Paris, Presses de Sciences-po.

5 HEILBRUNN B. (2004), « Les pouvoirs de l'enfant consommateur » in, SINGLY F. de (dir.), Enfants/adultes, vers une égalité de statuts ?, Paris, Universalis, coll. « Le tour du sujet ».

portable) à la constitution d'une culture juvénile relativement étrangère à la culture des adultes¹.

La progression de la vie solitaire et des épisodes dépressifs

La canicule qui a durement frappé la France à l'été 2003 a largement contribué à mettre au premier plan le thème de l'isolement. C'est un fait, la vie solitaire augmente². En 2004, 14 % des Français vivaient seul, contre 6,1 % en 1962.

Encore faut-il bien préciser qu'il n'est pas toujours équivalent de vivre seul, d'être isolé d'un point de vue relationnel – c'est-à-dire d'entretenir peu de contacts avec des personnes extérieures au ménage – et de se sentir seul³. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes habitant seules ont plus de contacts que les personnes vivant en couple. Leur sociabilité, par nature, est tournée vers l'extérieur, alors que celle des couples est d'abord centrée sur le noyau familial. Par rapport aux divorcés et aux veufs, les célibataires se distinguent par la proportion réduite de personnes isolées d'un point de vue relationnel. Si l'on mesure cet isolement par le fait de n'avoir pas parlé à plus de quatre interlocuteurs en dehors du ménage au cours d'une semaine, on observe que seuls 14 % des célibataires sont isolés, contre 25 % des divorcés et 35 % des veufs.

S'ils sont moins isolés relationnellement que la moyenne de la population, les divorcés sont proportionnellement presque aussi nombreux que les veufs à souffrir d'un sentiment de solitude. Les chefs de familles monoparentales (des femmes dans 85 % des cas) accusent de même un sentiment de solitude beaucoup plus vif que les célibataires. De tous les types de ménages, ce sont les personnes veuves vivant seules qui non seulement sont les plus isolés relationnellement, mais qui sont aussi les plus sensibles au sentiment de solitude.

Est-ce en partie une conséquence de l'isolement, toujours est-il que les études disponibles s'accordent pour diagnostiquer une augmentation significative de la prévalence de la dépression au cours des vingt dernières années. Selon les données du CREDES, la prévalence annuelle de la dépression déclarée serait ainsi passée de 3,1 % en 1980 à 5,2 % en 1996. Entre 1980 et 2001, les ventes d'antidépresseurs ont été multipliées par 6,7 alors que les ventes globales de médicaments étaient multipliées par 2,7⁴. Cette évolution s'explique certainement pour partie par une meilleure détection et prise en charge de la pathologie. Mais cette évolution pourrait aussi refléter des transformations sociales assez profondes. Pour A. Ehrenberg⁵, la

1 METTON C. (2003), « Le rôle des nouveaux outils de communication dans le renouvellement des formes de sociabilité et de socialisation des préadolescents », communication présentée aux Premières rencontres Jeunes et société en Europe et autour de la méditerranée, Marseille, 22-24 octobre 2003 ; GLEVAREC H. (2003), « Le moment radiophonique des adolescents, rites de passage et nouveaux agents de socialisation », Réseaux n° 119.

2 ARBONVILLE D. et BONVALET C. (2003), « Évolutions démographiques et familiales en France », INSEE, Recherches et prévisions, n° 72, juin 2003.

3 PAN KE SHON J.-L. (1999), « Vivre seul, sentiment de solitude et isolement relationnel », Insee Première n°678, octobre 1999.

4 AMAR E., BALSON D. (2004), « Les ventes d'antidépresseurs entre 1980 et 2001 », DREES, Études et Résultats n° 285, janvier 2004.

5 EHRENBURG A. (1998), La fatigue d'être soi, Paris, Odile Jacob.

prévalence actuelle de la dépression signale une société où la norme n'est plus fondée sur la culpabilité et la discipline mais sur la responsabilité et l'initiative. La dépression menace un individu « déchiré par un partage entre le possible et l'impossible ».

Le plus faible investissement de la sphère politique

Si les défis qui attendent l'individu au sein de la sphère privée sont nombreux, ceux de la sphère publique semblent moins le concerner que par le passé.

Ainsi, le taux de syndicalisation chez les salariés n'était plus que de 8 % en 2003¹. C'est deux fois moins qu'il y a vingt-cinq ans, même si les effectifs syndiqués se sont stabilisés sur la dernière décennie. Et encore l'adhésion est-elle très concentrée. Les fonctions publiques regroupent en effet près de la moitié des salariés affiliés à une organisation syndicale. C'est la même désaffection qui touche les associations de parents d'élèves. Selon l'INSEE, 12 % des personnes ayant des enfants en âge d'être scolarisés étaient membres d'association de parents d'élèves en 1983 contre 8 % en 1996².

Quant aux élections, elles sont marquées par un très fort niveau d'abstention. Depuis 1988, le taux d'abstention au premier tour des élections législatives n'est jamais descendu au-dessous de 31 %. Quant aux élections présidentielles, elles se sont caractérisées par un taux d'abstention au premier tour de 18,6 % en 1988, 21,6 % en 1995 et 28,4 % en 2002.

L'augmentation de la délinquance et la montée des incivilités

Si les Français semblent se désengager de la sphère politique, au moins dans ses incarnations les plus traditionnelles, le développement du sentiment d'insécurité au cours des vingt dernières années alimente, elle, une méfiance plus générale vis-à-vis de l'espace publique.

Certes, les chiffres de la délinquance prêtent à discussions et certains reprochent aux données communiquées par le ministère de l'Intérieur de ne mesurer que l'activité des services de police et de gendarmerie. Mais on dispose aujourd'hui d'autres outils de mesure de la délinquance – enquêtes de victimation, délinquance autodéclarée – qui semblent plutôt confirmer les tendances tirées de l'observation des statistiques du ministère de l'Intérieur.

Sur longue période, l'augmentation du nombre de crimes et délits est trop massive pour être attribuée seulement à une augmentation de la « productivité » des services de police. Toutefois, l'essentiel de l'augmentation de la criminalité a eu lieu entre le début des années 1960 et le milieu des années 1980 : le taux de criminalité (nombre de crimes et délits pour 1000 habitants) passe ainsi de 15 ‰ entre 1950 et 1965 à

1 AMOSSE T. (2004), « Mythes et réalités de la syndicalisation en France », Premières synthèses n° 44.2, DARES, Octobre 2004.

2 CRENNER E. (1997), « Le milieu associatif de 1983 à 1996 », Insee Première n° 542, septembre 1997.

plus de 60 % depuis le milieu des années 1980. Parallèlement, les infractions non élucidées sont en nombre croissant¹. Si en 1989 38 % des crimes et délits constatés étaient élucidés, ce pourcentage a été ramené à 33 % en 1995, 29 % en 1997 et 26,75 % en 2000. Or, un faible taux d'élucidation est particulièrement dommageable : il peut être interprété par les citoyens comme un manque d'intérêt de l'institution policière pour les préjudices dont ils sont les victimes, et il favorise un sentiment d'impunité chez les auteurs d'actes délictueux ou criminels.

Le fait le plus significatif est sans doute la très forte augmentation dans les années 1990 de la délinquance violente, celle qui est sans doute la plus préjudiciable du point de vue du lien social puisqu'elle suscite tout particulièrement la peur de l'autre et le repli sur soi. Le nombre annuel de coups et blessures volontaires passe de 40 000 en 1980 à un peu moins de 120 000 en 2001, tandis que les vols avec violence suivent sensiblement la même évolution. Ces données du ministère de l'Intérieur sont confirmées par les enquêtes internationales de victimation² qui indiquent que le taux d'agression a doublé en France entre 1989 et 2000, passant de 2,9 % à 6 %.

La fin des années 1990 a été marquée par le débat sur la montée des incivilités. On a pu reprocher le flou du concept. Sébastien Roché³ reconnaît qu'elles regroupent des actes relativement disparates, depuis les actes de salissures et de dégradation jusqu'aux conflits plus ou moins déclarés à propos du bruit ou des occupations d'espace en passant par les abandons d'objets sur la voie publique ou les modes d'entrée en contact agressifs ou discourtois. Mais elles ont en commun de menacer les codes sociaux à l'aide desquels est évaluée l'innocuité du rapport à autrui. En contribuant à détériorer la confiance interpersonnelle, en engendrant le repli, elles sont potentiellement destructrices du lien social

Les incivilités ne se résument pas à de l'infra-délinquance, ni même à des sous-produit de la délinquance. Si l'on suit la théorie, débattue, de la vitre cassée⁴, les incivilités peuvent parfois au contraire être à l'origine du développement de la délinquance. L'accumulation dans un quartier des signes de désordre social (ivresse, bandes, harcèlement et violences dans la rue, trafic de drogue) et de désordre physique (vandalisme, abandon de bâtiments, accumulation d'ordures et de déchets) sape en effet les mécanismes de contrôle informel. La conséquence en est un repli des habitants sur la sphère privée voire une désertion pure et simple du quartier, donnant de nouveaux espaces au développement de la délinquance.

1 PEYRAT D. (2002), « La montée de la sécurité et son traitement : dénégation et mauvais procès », in Cahiers Français n° 308, mai-juin 2002.

2 VAN KESTEREN J., MAYHEW P., NIEUWBEERTA P. (2001), *Criminal Victimization in Seventeen Industrialised Countries, key findings from the 2000 International Victims*, The Hague, Onderzoek en beleid, n° 187.

3 ROCHÉ S. (1994), « Les incivilités, défis à l'ordre social », *Projet*, n° 238.

4 WILSON J. Q. et KELLING G. L. (1982), « Broken Windows : The Police and Neighborhood Safety », *Atlantic Monthly*, mars 1982, pp. 29-38, traduit dans *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, Paris, Institut des hautes études de la sécurité intérieure, n°14, 1994, pp. 163-180.

Des inquiétudes quant à l'efficacité de notre modèle d'intégration

La France est un vieux pays d'immigration. En 1886, la France comptait 500 000 Belges. En 1931, on comptait 808 000 Italiens, 508 000 Polonais et 352 000 Espagnols. En 1962, la population italienne atteignait un nouveau pic (629 000 personnes), tandis que celui de la population portugaise était atteint en 1975 (759 000) et celui de la population algérienne en 1982 (805 000)¹. A partir des années 1970, les courants migratoires se sont donc diversifiés, en s'étendant aux autres pays du Maghreb et à la Turquie, puis, plus tard, à d'autres pays, et notamment aux pays d'Afrique sub-saharienne.

Au total, l'immigration a largement contribué au renouvellement de la population française. D'après Michèle Tribalat², qui a exploité les données du recensement de 1999 et de l'enquête *Etude de l'Histoire familiale* qui lui était associée, il y avait en France en 1999 4,3 millions d'immigrés, 5,5 millions d'enfants d'immigrés, et 3,6 millions de petits-enfants d'immigrés.

La fin de l'immigration de travail est loin d'avoir signifié la fin de toute immigration, mais les motifs officiels d'entrée ont changé. En 2003, le motif familial – regroupement familial, conjoints ou parents de Français – représentait ainsi 74 % de l'immigration « à vocation permanente », celle qui rassemble les étrangers introduits, régularisés ou bénéficiaires d'un changement de statut qui reçoivent un premier titre de séjour d'une durée au moins égale à un an (à l'exception des étudiants). Les flux de cette immigration sont en augmentation régulière depuis 1999, principalement en provenance de pays extra-communautaires. En tout, l'immigration permanente est passée de 115 000 personnes en 1999 à 127 000 en 2000, 140 000 en 2001, 156 000 en 2002 et 173 000 en 2003. En 2003, 144 640 personnes ont été naturalisées. A titre de comparaison, on avait enregistré cette année-là 764 000 naissances.

Si l'immigration contribue toujours de façon significative au renouvellement de la population française, de façon directe ou indirecte, il semble en revanche que les mécanismes d'intégration connaissent des ratés de plus en plus nombreux.

Depuis plus de vingt ans, le chômage est en France à un niveau particulièrement élevé. Il touche tout particulièrement les jeunes, et au sein de ces derniers, les jeunes issus de l'immigration, avec des conséquences très sérieuses pour ces derniers. Pour les garçons d'origine maghrébine âgés de 16 à 29 ans, le taux de chômage oscillait, suivant l'origine des parents, entre 9 et 15 % en 1975, entre 19 et 38 % en 1982 et entre 34 et 45 % en 1990. En 1999, pour les hommes issus de l'immigration maghrébine, le taux de chômage était, selon l'âge et le pays d'origine des parents, entre 2 et 5 fois supérieur à celui des jeunes hommes nés en France de deux parents nés en France³. Une partie de ce sur-chômage est due aux différences de parcours scolaires et aux secteurs de recherche d'emploi. Une autre est due aux différences

1 Cf. TRIBALAT M.(2004), « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, 59(1), pp. 51-82

2 Cf. TRIBALAT M.(2004), op. cit.

3 Voir aussi Silberman R., Fournier I., (2005), « Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique qui persiste », *Revue Française de Sociologie*, à paraître.

de capital relationnel : on sait que le réseau de relations compte beaucoup dans la recherche d'emplois. Il reste que les Français issus de l'immigration maghrébine souffrent d'une réelle discrimination à l'embauche bien mise en évidence par l'enquête de « testing » menée en Mai 2004 par l'Observatoire des discriminations.

Ce sur-chômage, qu'il soit effectivement vécu ou qu'il soit anticipé, a des conséquences désastreuses pour les populations concernées. Dans les milieux populaires, le report de l'insertion professionnelle et, corrélativement, de la stabilisation matrimoniale, peut signifier un prolongement indéfini de l'appartenance au monde des bandes. Hors de l'école mais sans travail, les jeunes sans qualification sont soustraits au contrôle social qu'exerce le monde du travail et se trouvent livrés à la « culture de rue » pour des durées de plus en plus longues.

Qui plus est, les mutations à l'œuvre dans la sphère productive rejaillissent sur le monde de l'école. En effet, les difficultés anticipées sur le marché du travail favorisent la prolongation d'une scolarité souvent caractérisée par l'échec. L'humiliation qui en découle renforce la culture « anti-école » assez traditionnelle chez les jeunes hommes de milieu populaire, culture qui s'exprime dans l'identification de la réussite scolaire à une forme de soumission et dans la violence à l'égard des élèves « dociles » et/ou qui obtiennent de bons résultats. Lorsque l'institution scolaire ne parvient pas à maîtriser cette violence, il devient raisonnable pour un certain nombre d'élèves de s'auto-censurer et d'obtenir la reconnaissance – ou au moins la paix – de leurs pairs par une mise en échec délibérée. Ces phénomènes peuvent expliquer la sur-délinquance constatée chez les jeunes d'origine maghrébine¹.

Fragilité des liens privés, désinvestissement de la sphère politique, augmentation des actes de violence, doutes quant à la capacité de la société à intégrer les populations d'origine immigrée : telles sont les principales tendances alimentant le sentiment de crise du lien social. Elles ne sauraient toutefois résumer l'ensemble des évolutions affectant les liens qui unissent les individus. Depuis les années 1960, nous sommes en effet entrés dans une nouvelle étape du processus d'individualisation qui donne aux individus des marges de liberté nouvelles.

➤ Lorsque la « crise » du lien social est la rançon de libertés nouvelles

L'approfondissement et, peut-être, le changement de signification du processus d'individualisation explique une partie des évolutions évoquées dans la première partie. Il tend à faire émerger un lien social plus électif mais aussi plus fragile.

Une nouvelle étape dans le processus d'individualisation

L'individualisation désigne le processus par lequel les individus ont peu à peu acquis une capacité à se définir par eux-mêmes et non en fonction de leur appartenance à

1 DAGNAUD M. et ROCHE S. (2003), Mineurs et justice. Analyse des dossiers judiciaires des auteurs mineurs de délits graves jugés dans l'Isère de 1985 à 2000., Grenoble, CERAT-I.E.P., 25 p. (pour France 5).

telle ou telle entité collective. Il ne s'agit certes pas d'un processus historique récent : c'est lui qui fait entrer la société dans la modernité.

L'individualisation a d'abord pris la forme d'un lent processus d'émancipation¹, qui s'est accéléré une première fois au 18^{ème} siècle et qui se poursuit encore aujourd'hui. Petit à petit, en particulier sous l'effet de la division du travail, les individus s'émancipent des dépendances qui les lient étroitement au collectif, que celui-ci soit incarné par la famille, le clan, la communauté villageoise ou la société dans son ensemble.

Depuis une vingtaine d'années, un certain nombre d'analyses convergentes (au premier rang desquelles figurent celles d'Ulrich Beck, et d'Anthony Giddens), qu'elles soient ou non teintées de pessimisme, font de la période qui débute dans les années 1960 une nouvelle étape de la modernité, qualifiée selon les cas de modernité « avancée », « tardive » ou « réflexive ».

Cette deuxième modernité est caractérisée par un déclin des formes traditionnelles d'appartenance – en particulier des appartenances de classe –, par un réexamen et une révision systématiques des modèles normatifs et des pratiques sociales et enfin par une remise en cause des rôles sociaux. Dans ce nouveau cadre, où plus rien ne semble aller de soi, l'individu est de moins en moins porté par la tradition et les institutions. Il est appelé, exercice hautement périlleux, à s'« inventer lui-même »², à choisir son héritage, son identité, ses appartenances et sa morale. De ce processus de différenciation émerge un individu à l'identité fluide et multiple³. Du point de vue des valeurs, une proportion de plus en plus grande de Français et d'Européens adhèrent à une forme d'individualisme moral qui pourrait s'énoncer ainsi : « chacun peut choisir ce qui est bon pour lui à condition que ce choix ne porte pas préjudice à autrui »⁴.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette accélération du processus d'individualisation : l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, l'extension du périmètre de l'État-providence qui, en organisant une solidarité anonyme et généralisée, a renforcé l'émancipation des individus, la massification de l'enseignement et l'émergence des mass media qui ont contribué à diffuser les valeurs individualistes...

Aujourd'hui, l'usage des technologies de l'information et de la communication accompagne en même temps qu'il encourage un processus d'autonomisation croissante et de plus en plus précoce des individus. L'individualisation de l'enfant est de fait un phénomène relativement nouveau⁵, mais tout à fait fondamental pour

1 SINGLY F. de (2003), Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien, Paris, Armand Colin.

2 KAUFMANN J.-C. (2001), Ego, Paris, Nathan.

3 SINGLY F. de (2003), Ibid.

4 BRECHON P., GALLAND O., TCHERNIA J.-F. (2002), « La dynamique des valeurs en Europe », Futuribles n° 227, juillet-août 2002 ; BRECHON P. (2003), Les valeurs des Français, Paris, Armand Colin.

5 SINGLY F. de (dir.) (2004), Enfants/adultes, vers une égalité de statuts ?, Paris, Universalis, coll. « Le tour du sujet ».

comprendre les difficultés que rencontrent la famille et l'école dans leur « fonction » de socialisation.

Avec la diminution de la taille des fratries, les enfants disposent de plus en plus fréquemment d'une chambre individuelle, avec une privatisation de plus en plus précoce de l'équipement audiovisuel¹. Dès le CP, près de 7 enfants sur 10 possèdent un matériel audio, la moitié des enfants des jeux vidéo, près d'un enfant sur cinq une télévision et un sur dix un ordinateur. En 3^e, deux adolescents sur cinq possèdent une télévision, la moitié des adolescents surfe sur Internet et un tiers utilise les messageries électroniques. Cette privatisation de l'équipement touche tous les milieux : si l'usage de l'ordinateur n'est pas tout à fait démocratisé, en revanche, tous âges confondus, ce sont les enfants d'ouvriers qui sont les plus forts détenteurs de télévision personnelle.

Selon l'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » réalisée par le CREDOC en juin 2004, 66 % des 12-17 ans disposent d'un téléphone portable et 57 % des jeunes de cette tranche d'âge ont déjà utilisé un outil de messagerie instantanée (ICQ, MSN, etc.). Ces nouvelles technologies sont utilisées par les adolescents et les pré-adolescents pour développer une sociabilité « en continue » avec des groupes d'amis qui peuvent rester par ailleurs relativement étanches². Cette sociabilité en continue se donne à voir par exemple dans les SMS que les enfants s'envoient alors qu'ils sont déjà au lit, pour se dire simplement « coucou » ou « bonne nuit ». Les « chats » sont utilisés pour poursuivre des discussions en groupe après l'école ou pour nouer de nouvelles relations. Ces technologies contribuent plus que toutes autres à l'autonomisation des adolescents vis-à-vis de leurs parents, même si les téléphones portables sont aussi un moyen de contrôle pour les parents qui ont la possibilité de joindre leurs enfants à tout moment et qui peuvent utiliser l'annulation de l'abonnement comme forme de punition.

Electivité et fragilité du lien social moderne

Si, fondamentalement, l'individualisation signifie une extension de la sphère du choix, celui-ci concerne au premier chef les relations que les individus entretiennent entre eux.

L'électivité du lien est tout particulièrement évidente dans la sphère familiale. C'est bien le caractère affinitaire du lien conjugal qui constitue la première cause de sa fragilité. Et le caractère optatif du lien familial ne concerne pas que le lien conjugal. Si on ne choisit toujours pas sa famille, on choisit ceux de ses membres avec lesquels on continuera d'entretenir des relations. Aussi les relations entre parents et enfants sont-elles de plus en plus régulées par la norme du respect mutuel, qui a tendance à remplacer celle du respect de l'autorité. Cette évolution, contrairement à ce que l'on

1 OCTOBRE S (2003). « Les 6-14 ans et les médias audiovisuels », Réseaux n° 119, pp. 95-119.

2 METTON C. (2003), « Le rôle des nouveaux outils de communication dans le renouvellement des formes de sociabilité et de socialisation des préadolescents », communication présentée aux Premières rencontres Jeunes et société en Europe et autour de la méditerranée, Marseille, 22-24 octobre 2003.

dit parfois, concerne aussi les milieux populaires. Alors qu'en 1981, l'importance accordée dans l'éducation des enfants aux valeurs de respect mutuel, de compréhension et de tolérance distinguaient assez nettement les milieux bourgeois des milieux populaires, en 1999, ce n'était déjà plus le cas¹.

En dépit des transformations que la logique élective lui fait traverser, la famille reste une source essentielle de solidarité. En cas de besoins, même si l'on n'entretient pas d'excellentes relations avec sa famille, c'est prioritairement vers elle, et non vers ses amis, que l'on se tourne. Et cela vaut tant pour les aides financières que pour les aides en nature (garde des petits-enfants tout particulièrement). L'obligation d'aimer ses parents ou celle de soigner ses enfants continue de représenter une norme sociale puissante².

La logique de l'électivité affecte également l'engagement associatif. Si, depuis une vingtaine d'années, l'adhésion à des associations est plutôt stable – environ 45 % des Français sont membres d'une association – en revanche, le sens de l'engagement dans la vie associative a changé. L'engagement se comprend comme un choix individuel, il ne répond plus au désir ou au besoin de s'inscrire dans des identités collectives, qu'elles soient géographiques, professionnelles ou religieuses. Par ailleurs, l'engagement du bénévole ou du militant est, de plus en plus, un « engagement distancié »³ : les individus veulent bien s'impliquer au sein d'une association à condition de pouvoir garder la maîtrise de leurs engagements. Ceux qui s'engagent dans une structure associative, surtout à dimension politique, refusent de plus en plus que l'appareil s'exprime à leur place. Ils se montrent également réticents à l'égard des adhésions de longue durée, préférant agir ici et maintenant, en ayant toujours à l'esprit un souci d'efficacité.

C'est la même logique qui permet d'expliquer les évolutions des comportements politiques des Français. Plus que le niveau général d'abstention, c'est l'intermittence des votes qui est en augmentation. De plus en plus souvent, on ne va voter que si les enjeux du scrutin nous semblent importants, et non plus par principe ou par sens du devoir électoral.

Ainsi, l'approfondissement du processus d'individualisation explique une bonne part des évolutions jugées parfois inquiétantes du point de vue du lien social. Bien qu'étant source de fragilités nouvelles pour l'individu, il présente pour chacun des bénéfices dont il serait aujourd'hui difficile de se priver. Personne ou presque ne souhaite revenir au temps des liens prescrits, des statuts hérités, des dépendances personnelles ou des appartenances irréversibles.

1 HERPIN N. (2003), « La famille : tolérance et différence », in BRECHON P. (dir), Les valeurs des Français, Paris, Armand Colin.

2 ATTIAS-DONFUT C., « Familles : des générations solidaires », Sciences Humaines, Hors série, n° 33.

3 ION J. (1997), La fin des militants ?, Paris, L'Atelier.

➤ Trois risques principaux pour le lien social

En adoptant une posture davantage prospective, il semble que trois risques pesant sur le lien social peuvent être mis en évidence. Le premier concerne l'accroissement de l'isolement, conséquence d'évolutions à la fois démographiques et sociologiques. Le deuxième concerne l'espace public, qui pourrait se raréfier et/ou se caractériser par une dégradation des interactions qui y prennent place. Enfin, on peut craindre une forme de « calcification » des rapports sociaux, prenant la forme d'une accélération des phénomènes de ségrégation, éventuellement accompagnée d'une ethnicisation des antagonismes sociaux.

Un risque d'accroissement des situations d'isolement

Si le nombre de personnes vivant seules a beaucoup progressé ces dernières années (cf. *supra*), plusieurs éléments laissent supposer que la vie solitaire, surtout chez les personnes âgées, pourrait encore s'accroître dans les prochaines années.

Premièrement, les effets de l'augmentation de l'espérance de vie interviennent, par définition, avec un certain décalage dans le temps. Une partie de ses effets sur l'augmentation de la vie solitaire ne seront observés que dans les années à venir. L'augmentation du nombre de séparations est la deuxième source d'augmentation de la vie solitaire. Cette vie solitaire peut n'être que temporaire, mais elle peut aussi être définitive, surtout si la séparation intervient relativement tardivement : la probabilité d'entamer une nouvelle vie de couple diminue en effet avec l'âge. L'évolution à venir du nombre de personnes seules, et notamment de femmes seules, dépendra beaucoup de la faculté qu'auront hommes et femmes à former de nouveaux couples après une première rupture.

Pour la majorité des personnes âgées, le nombre d'enfants potentiellement visiteurs n'évoluera guère : la proportion de femmes n'ayant eu aucun enfant, un seul enfant ou trois enfants est en effet resté stable pour les femmes nées entre 1920 et 1960. En revanche, le nombre de frères ou sœurs visiteurs risque de diminuer. En effet, si moins d'un quart des femmes nées en 1930 ont eu quatre enfants ou plus, ces femmes ont donné naissance à 54 % des enfants mis de la génération suivante. Cela signifie la majorité de ceux qui sont nés entre 1950 et 1965, peuvent compter potentiellement sur au moins trois frères et sœurs. Ce ne sera plus le cas que de 21 % de la génération suivante.

Mais les évolutions démographiques sont peut-être moins importantes que les évolutions sociales. Les visites aux vieux parents, grands-parents, oncles, tantes, grands oncles et grandes tantes, ont perdu leur caractère d'obligation. C'est la logique même du lien électif. La famille risque donc d'être moins que par le passé une ressource pour la sociabilité des personnes âgées.

Enfin, à cet effet direct de l'électivité du lien, il faut ajouter les effets des séparations : les relations des enfants de parents séparés avec la famille du parent qui n'a pas la garde (le père en règle générale) ont tendance à se réduire fortement. Ce n'est pas un hasard si de plus en plus de grands-parents se mobilisent pour faire valoir leur droit à recevoir ou visiter leurs petits-enfants.

Les facteurs d'accroissement de l'isolement sont donc potentiellement nombreux. Ils pourraient néanmoins être compensés par d'autres facteurs, qui jouent en sens inverse. On sait par exemple que certaines formes de sociabilité sont davantage investies que par le passé. Le temps passé en visites et réceptions (hors repas), a sensiblement progressé entre 1986 et 1998, particulièrement chez les inactifs¹. Des occasions de rencontres devraient se développer, qu'elles soient prises en charge par le marché de la mise en relation ou qu'elles soient rendues possibles par l'utilisation d'Internet, dont il est probable que les personnes âgées de demain seront familières. Il est possible également que se développent des formes originales de cohabitation choisies entre « vieux ami(e)s » souhaitant s'apporter soutien et affection mutuels. On peut également supposer que vont se développer plus largement qu'aujourd'hui les résidences qui ciblent spécifiquement les retraités, résidence dans lesquelles les relations de voisinage sont facilitées par la similitude des situations vécues.

Un risque de détérioration des interactions qui prennent place dans les espaces publics

C'est dans les espaces publics concrets – rues, places, jardins publics, transports en commun, salles de cinéma, centres commerciaux, etc. – que s'éprouve concrètement et jour après jour notre capacité à vivre ensemble.

Il n'est déjà pas impossible que ces espaces soient moins nombreux demain qu'aujourd'hui. On sait en effet que les villes étalées se caractérisent par l'organisation de la ville autour de la voiture et par la rareté des transports et des espaces publics. Or, la tendance à l'étalement a de bonnes chances de se poursuivre, tant sont encore nombreux les ménages qui désirent accéder à la propriété en zone périurbaine.

L'existence et la fréquentation effective des espaces publics dépendent elles-mêmes fortement de la qualité des interactions qui y prennent place : c'est lorsque ces interactions sont jugées anonymes ou rugueuses, lorsqu'elles sont marquées par la méfiance ou la pratique déclinante des rituels de civilité, que, petit à petit, chacun se replie sur le monde rassurant de la sociabilité privée.

Il est difficile de mesurer objectivement l'évolution du respect par la population des rituels de civilité. Les études disponibles sur des cas étrangers suggèrent plutôt que leur mise en œuvre est moins systématique². Conséquence ou non de la multiplication des comportements incivils, les enquêtes sur les valeurs des Français enregistrent une revalorisation des règles de vie en commun, de l'autorité et du civisme³. Par exemple, l'opinion selon laquelle ce serait une bonne chose de

1 DUMONTIER F., PAN KE SHON J.-L. (1999), « En 13 ans, moins de temps contraints et plus de loisirs, Insee Première, n° 675.

2 KOWALSKI, R. M., (ed) (2001) *Behaving badly : Aversive behaviors in interpersonal relationships*, Washington DC, American Psychological Association ; KOWALSKI, R.M. (2003) « The escalation of incivility in Western Culture », *The International Scope Review*, vol. 5, Issue 9.)

3 SCHWEISGUTH E. (2003), « Liberté, autorité et civisme, trente ans après mai 1968 », in BRECHON (dir.) (2003), *Les valeurs des Français*, Paris, Armand Colin.

respecter davantage l'autorité est en progression sensible, dans toutes les cohortes, passant pour l'ensemble de la population de 60 % en 1981 à 69 % en 1999. Les Français, s'ils souhaitent davantage de liberté dans la vie privée, demandent aussi davantage de règles dans la vie collective.

La qualité des interactions dans les espaces publics dépend aussi de la façon dont ces espaces sont conçus. La propreté des lieux, leur calme, leur luminosité, ou bien encore l'atmosphère qui s'en dégage ne sont pas sans impact sur la façon dont leurs usagers interagissent. Urbanistes et architectes se penchent de plus en plus sur la façon de rendre les espaces rassurants. Des idées simples peuvent grandement contribuer à limiter le caractère anxiogène de certains lieux. Dans les jardins des Halles à Paris, la réduction de la taille des haies à une hauteur qui permette de voir et d'être vu a fait partie des actions entreprises pour redonner envie aux flâneurs de venir s'y promener. Certains aménagements, en jouant sur le sentiment de sécurité des usagers des lieux, parviennent à modifier leurs comportements, et parfois même, en faisant revenir la population dans des endroits désertés, contribuent réellement à limiter les risques d'agressions.

On ne peut donc pas espérer créer de la convivialité dans un lieu dans lequel les usagers ne sont ou ne se sentent pas en sécurité. C'est une des raisons qui incitent à appeler au développement d'une police de proximité professionnelle, attractive et légitime, capable de travailler en partenariat tous les autres acteurs publics et privés qui contribuent à la coproduction de la sécurité dans les espaces publics.

Un risque de « calcification » du lien social

La robustesse et l'intégration d'une société démocratique reposent, comme le roseau de la fable, sur sa souplesse et sa fluidité et non sur la rigidité de ses cadres. L'existence de mondes sociaux divers n'a pas le même sens si l'appartenance à ces mondes est définitive ou si elle est réversible. Or il existe bel et bien un risque de « calcification », qui, en faisant perdre à la trame sociale sa souplesse, la rendrait cassante. Cette calcification pourrait prendre au moins deux formes : d'une part, une croissance des phénomènes de ségrégation, d'autre part, une emprise excessive des appartenances héritées, notamment ethniques, sur les individus.

Le repli sur la sphère privée et l'augmentation de la délinquance et des incivilités sont à la fois la cause et la conséquence de phénomènes puissants de séparation des populations en fonction du milieu social, mais aussi, de plus en plus souvent, de l'origine ethnique. Pour la région Île-de-France, par exemple, les travaux de *l'Institut d'aménagement et d'urbanisme* ont ainsi mis en évidence une polarisation croissante des communes. Entre 1984 et 1996, le revenu réel moyen a baissé entre 1 % et 8 % dans les trois déciles des communes les plus pauvres (44 % des foyers fiscaux), alors que le revenu réel moyen des communes du décile le plus riche a augmenté de 18,5 %. Cette ségrégation spatiale peut être renforcée par une tendance à l'étalement urbain : on sait en effet qu'il s'accompagne généralement de la formation de lotissements de plus en plus homogènes socialement, phénomène nourri par le

départ des couches moyennes des quartiers populaires¹. Toutefois, on est encore loin de connaître les formes extrêmes que peut revêtir l'apartheid social aux États-Unis. Selon le *2001 American Housing Survey*, en 2001, environ 7 millions de ménages, soit 6 % des ménages américains, vivaient à l'intérieur d'une « gated community », ces ensembles résidentiels dont l'accès est limité par une clôture et le plus souvent un service de sécurité 24h/24 et où les espaces d'usage communautaire (rues, trottoirs, parcs, etc.) sont privés. Le phénomène est en forte croissance puisque, selon les régions, entre 10 et 30 % des lotissements neufs sont des « gated communities ». Par ailleurs, alors qu'il y a dix ans, ces quartiers étaient principalement constitués d'ensembles résidentiels pour retraités ou pour personnes très riches, la majorité d'entre eux regrouperait aujourd'hui des ménages de la classe moyenne, voire des ménages à relativement bas revenus. Dans certains cas, ces communautés fermées obtiennent même leur autonomie politique en créant leur propre municipalité.

La question de la ségrégation scolaire est intimement liée à celle de la ségrégation résidentielle, en raison même de l'existence de la carte scolaire. Ainsi, la concentration des jeunes d'origines ouvrières et étrangères dans un certain nombre de collèges reflète globalement la concentration de leurs parents dans certains espaces résidentiels. Toutefois, une enquête réalisée en 2003², sur l'ensemble des collèges de l'académie de Bordeaux pour l'année 2000-2001, apporte des éclairages nouveaux sur ce phénomène. Alors que dans cette académie, les élèves issus du Maghreb, d'Afrique noire, et de Turquie représentent 4,7 % des collégiens, on constate que seulement 10 % des établissements scolarisent 40 % de ces élèves. 17 collèges accueillent entre 20 % et 40 % d'élèves du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie, alors qu'inversement, 81 établissements en scolarisent moins de 1 %. Surtout, l'enquête révèle que la ségrégation ethnique à l'école est beaucoup plus forte que la ségrégation sociale. Et il n'y a aucune raison de penser que ce résultat, observé dans l'académie de Bordeaux, ne soit pas vrai pour l'ensemble des académies.

Pour les personnes de milieu populaire, et tout particulièrement pour les personnes d'origine immigrée, ces phénomènes de ségrégation – le plus souvent subie – associés au chômage persistant des jeunes, rendent plus difficile l'émancipation des individus vis-à-vis de leur milieu d'origine, de leur famille ou de leur quartier. En effet, une telle émancipation exige elle-même un minimum de ressources qui ont tendance dans ce cas à faire défaut : indépendance financière, possibilité de se déplacer facilement, logement autonome ou au moins espaces où l'on peut jouir d'une certaine intimité, perspectives de mobilité professionnelle ou géographique... Le risque est de voir se développer, encore plus qu'aujourd'hui, un réinvestissement des appartenances héritées, religieuses ou ethniques. C'est là une deuxième forme de calcification du lien social, désignée le plus souvent comme une montée des logiques communautaires.

1 PRETECEILLE E. (2003), « Division sociale et inégalités urbaines. Ségrégation et équipements à Paris et en Ile-de-France », *Projet*, n° 34, 2003, pp. 140-145.

2 FELOUZIS G. (2003), « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44-3, pp. 413-447.

Aujourd'hui, l'intégration des populations issues des immigrations maghrébine et africaine fait l'objet d'assez vives inquiétudes de la part de la population d'accueil. Pourtant, certains éléments semblent indiquer que la société française constitue toujours un creuset efficace.

Une enquête comparative récente¹ effectuée à l'échelle européenne sur les jeunes d'origine immigrée indique par exemple que les jeunes Français issus de l'immigration tendent à aligner leurs goûts et leurs pratiques sur ceux des autochtones, tandis que les goûts et les pratiques des jeunes Anglais issus de l'immigration conservent une plus forte orientation communautaire. Par ailleurs, 80 % des jeunes Français issus de l'immigration s'identifient au moins partiellement à la France, alors que cette identification est rare en Allemagne, où seulement 10 % des jeunes considérés ont la nationalité allemande. Les jeunes Français issus de l'immigration n'ont pas non plus les yeux rivés sur leur pays d'origine : 54 % d'entre eux ne s'intéressent pas ou pas du tout à la politique intérieure du pays de leurs parents, ce qui n'est pas le cas en Allemagne, où les jeunes issus de l'immigration disent pour la plupart s'y intéresser beaucoup ou plutôt. De même, la langue du pays d'origine est beaucoup moins utilisée dans les relations avec les parents en France qu'en Allemagne. En France seulement 2 % des jeunes issus de l'immigration ont cité des media « communautaires » comme étant leurs préférés. Noël est fêté dans les familles musulmanes par la moitié des jeunes musulmans en France alors que ce n'est jamais le cas en Angleterre et que c'est rarement le cas en Allemagne. Enfin, La France est le seul des trois pays où une part non marginale des jeunes issus de l'immigration déclarent avoir pour meilleur(e) ami(e) et /ou pour conjoint(e) ou petit(e) ami(e) une personne d'origine différente de la leur, y compris d'origine autochtone.

Si donc, globalement, les processus d'intégration semblent toujours à l'œuvre, on ne saurait nié que la situation est beaucoup plus tendue dans certains espaces du territoire national, signe que la ségrégation résidentielle et scolaire, qui se fait de plus en plus sur base ethnique, additionnée aux diverses formes de discriminations à l'embauche et au logement, est porteuse de tensions sérieuses.

Dans un certain nombre de quartiers populaires, les frustrations et les logiques de repli font que le rapport aux « Français » est devenu extrêmement négatif. C'est ce que mettent clairement en évidence plusieurs enquêtes ethnographiques réalisées en 2002-2003 à la demande de la Délégation interministérielle à la Ville et de la mission de recherche Droit et Justice². On y observe une logique d'enfermement, propre aux quartiers et sans doute à la jeunesse, qui consiste à établir des frontières étanches entre les individus des différentes « communautés ». Dans un des quartiers du Mirail, dans l'agglomération toulousaine, les jeunes, pourtant très majoritairement de nationalité française, ne s'identifient pas à la France. Les expressions comme « *Je ne me sens pas vraiment Français(e)* » ou *je suis Algérien(ne), Marocain(e)* » font partie

1 Enquête EFFNATIS, Effectiveness of National Integration Strategies towards Second Generation Migrant Youth in a Comparative European Perspective.

2 BAILLEAU F., FONTAINE S., MENZEL A., PATTEGAY P. (2003), Enquête empirique sur les groupes et les regroupements de jeunes dans deux quartiers prioritaires de la politique de la ville ; KEBABZA H. et WELZER-LANG D. (dir.) (2003), Jeunes filles et garçons des quartiers. Une approche des injonctions de genre ; MAUGER G. avec IKACHAMENE K. (2004), Le monde des bandes et ses transformations. Une enquête ethnographique dans une cité HLM

du discours affiché. Certes, le caractère monographique de ces études ne permet pas de généraliser le constat. Mais il paraît clair que, *au moins dans certains quartiers*, chez les jeunes issus de l'immigration maghrébine ou africaine, l'adjectif « français » ne désigne plus la nationalité d'un individu. Il désigne un système ou une catégorie ethnique quand il ne désigne pas une injure : « *Le Français, c'est les autres, les autorités, les flics, le système responsable de la situation des jeunes, mais aussi le contre modèle de comportement. 'Français' est un stigmaté quand il s'applique aux filles. 'Français' est le responsable de la plupart des maux quand les jeunes se plaignent de leur situation* »¹.

Si les évolutions mentionnées plus haut sont préoccupantes, c'est parce que, loin d'être indépendantes les unes des autres, elles ont plutôt tendance à se renforcer. Ainsi, la ségrégation scolaire et les discriminations à l'embauche permettent d'expliquer au moins une partie du sur-chômage ou de la sur-délinquance de certaines populations, ou bien le développement d'une culture anti-école chez certaines franges de la population juvénile. Mais en retour, cette sur-délinquance ou cette culture anti-école attisent les phénomènes de ségrégation et de discriminations. C'est donc l'ensemble du cycle qu'il s'agit de bien comprendre si l'on veut un jour pouvoir le briser.

1 BAILLEAU F., FONTAINE S., MENZEL A., PATTEGAY P. (2003), op. cit. p. 95

CRITERES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'INTEGRATION

Denis FOUGÈRE et Nadir SIDHOUM

Cette note recense les freins à l'intégration sociale à partir d'une analyse socio-économique quantifiée, tout en évaluant les politiques publiques mises en œuvre depuis quinze ans pour limiter les effets néfastes de la crise économique. A partir de ce constat elle réfléchit à une intervention publique, plus favorable à l'intégration, qui pourrait être encadrée par un suivi statistique basé sur des indicateurs socio-économiques fins.

Résumé opérationnel *Quel sens à l'intégration ?*

Parmi les divers sens du concept d'intégration sociale, c'est celui de durkheimien qui sera privilégié : l'intégration comme une caractéristique des sociétés – certaines sont plus « intégrées » que d'autres – et non des individus. Une société intégrée est une société où le sentiment d'appartenance collective est fort. L'intégration est alors parfaitement compatible avec la pauvreté ou l'inégalité économique, mais dans les sociétés européennes modernes cette appartenance ne peut se combiner - sans générer des tensions - à de très fortes inégalités perçues comme des injustices. Au-delà d'un certain seuil, les inégalités apparaissent comme socialement intolérables, elles affaiblissent le sentiment d'appartenance collective et deviennent donc une menace pour la cohésion de la société elle-même. C'est en ce sens que peuvent être compris et analysés les liens entre la situation économique et l'intégration sociale, celle-ci n'entretenant pas de liens mécaniques et univoques avec la situation économique des personnes ou des nations.

A partir de quel degré d'inégalités l'intégration est-elle menacée ?

L'analyse privilégiera deux aspects du baromètre : la persistance des inégalités et leur concentration (le cumul des déficits culturels, sociaux et économiques pour certaines personnes et certains groupes). Des inégalités qui perdurent et/ou se cumulent peuvent engendrer des comportements défavorables à l'intégration tels la résignation et le renoncement à toute participation sociale, ou la révolte. L'hypothèse étant qu'une société inégalitaire mais très mobile a une probabilité plus forte d'être intégrée qu'une société aussi inégalitaire mais où les clivages sociaux séparent des populations durablement hétérogènes.

Que peut l'action publique ?

Ces vingt dernières années, de multiples dispositifs d'action publique ont été mis en œuvre dans divers domaines (emploi, santé, ville, discriminations, formation ...), sur le plan national et local, pour limiter la désintégration sociale liée à la crise

économique durable en France. Cette multiplication faite souvent dans l'urgence et parfois par opportunité politique a favorisé une sédimentation des dispositifs, coûteuse pour les finances publiques, et un empilage dénué d'architecture globale et incohérent dans le temps. Il ne s'agit pas de dresser un bilan des politiques publiques à l'approche normative, mais de se concentrer sur la question de leur évaluation et de préconiser des indicateurs à construire pour l'avenir.

La montée continue du chômage et de la précarité a engendré une exclusion durable d'une part croissante de la population hors de la sphère de l'emploi et des revenus d'activité, favorisant l'apparition d'une nouvelle pauvreté et l'enkystement dans la société française d'un noyau dur de personnes, et parfois de ménages entiers, durablement privés d'emploi. Ces nouvelles formes de pauvreté sont de plus en plus concentrées dans certaines zones urbaines ou péri urbaines. Une politique active de lutte contre l'exclusion et les nouvelles formes de pauvreté devrait donc être plus ciblée que par le passé sur les personnes et les territoires les plus en voie de désintégration sociale. Son caractère préventif doit être appuyé pour éviter toute extension du noyau dur de pauvreté face à une évolution économique fragilisante.

L'action publique, au-delà du renforcement de ses axes classiques (accompagnement et réinsertion des chômeurs, désenclavement de certaines zones géographiques, aide sociale, et accroissement parallèle des moyens budgétaires), devrait mettre en œuvre une politique ad hoc dans des domaines fondamentaux pour l'avenir de la société française, notamment contre l'exclusion sociale des enfants de ménages pauvres, et l'exclusion toujours plus forte de certains territoires de la République. Des dotations beaucoup plus importantes sont nécessaires à l'éducation des enfants vivant dans des ménages pauvres ou dans des territoires caractérisés par un fort taux de non-emploi. Cet effort devrait se déployer sur l'ensemble du système éducatif (bourses publiques, prêts pour l'achat d'ordinateurs personnels, construction de logements sociaux réservés aux étudiants issus de familles modestes).

Crédibiliser l'efficacité de l'action publique par une véritable évaluation :

L'accumulation des annonces politiques, et l'empilement de mesures aux effets mal identifiés, nuisent à l'efficacité des dispositifs publics et ont pour résultat d'affaiblir la crédibilité de l'action publique. Pour crédibiliser l'efficacité de leurs interventions, le gouvernement et l'administration devraient assumer une véritable évaluation de leurs actions.

Définir quelques grands principes pour délimiter, selon les situations, le niveau optimal de prise de décision entre un niveau local, intermédiaire ou central :

Un examen rigoureux de la cohérence et de l'articulation des politiques sociales, éducatives et urbaines reste à réaliser, trop d'interventions publiques étant aujourd'hui décidées et mises en œuvre à l'échelon le plus local, sans que l'échelon central ou intermédiaire réalise la mise en cohérence des différents dispositifs. Quel serait alors le niveau optimal de délégation entre un niveau local dont les prises de décision permettent de réagir plus rapidement mais peuvent nuire à l'efficacité globale des interventions (effets pervers possibles : absence de vision globale, risques de clientélismes locaux, de saupoudrage, de doublons, ou à l'inverse de

lacunes, etc.) et un niveau central moins réactif mais disposant d'une vue d'ensemble. Quelles seraient les situations dans lesquelles une concentration (voire une « recentralisation ») de l'autorité est requise ?

La concentration des moyens déployés est une condition essentielle de la réussite d'un renforcement de la politique sociale de l'État. Elle pose la question des dotations budgétaires suffisantes et en toile de fond celle du rôle de l'État en matière de politique sociale. Une tendance aujourd'hui dominante poussant au désengagement social de l'État, voire à l'extrême au « démantèlement de l'État démocratique », il est important que soient conduites des études qui évaluent, de manière rigoureuse et neutre, l'efficacité de la concentration du pouvoir discrétionnaire et celle de l'augmentation des moyens déployés par l'État dans le cadre de sa politique sociale (exemple des recherches conduites sur l'efficacité de la politique sociale et éducative du gouvernement travailliste de Tony Blair).

➤ Des éléments de diagnostic

Chômage massif et précarisation croissante comme axe central de la désintégration sociale

Quelques paradoxes de long terme, observés après la fin des Trente glorieuses, éclairent le contexte actuel de désintégration sociale :

- sur ces 25 dernières années la France s'est économiquement enrichie (+67 % de PIB hors inflation) alors que dans le même temps, le chômage a augmenté dans de très fortes proportions (+241 % de demandeurs d'emploi cherchant un emploi à temps plein en CDI en France métropolitaine) ;
- malgré des inflexions à certaines périodes, le chômage reste massif et la précarité de l'emploi s'est accrue (sur dix ans, de janvier 1994 à décembre 2003, l'ANPE a enregistré 58 millions de demandes déposées par près de 22 millions de personnes ; 57 % de ces personnes ont connu plusieurs épisodes de chômage, près de quatre demandes en moyenne par personne) ;
- l'exclusion sociale se concentre sur certaines populations (immigrées, femmes, jeunes, personnes peu qualifiées ou diplômées) et certains territoires, particulièrement les quartiers de la politique de la ville où le chômage sévit deux fois plus.

Face à ces évolutions, les pouvoirs publics ont développé divers dispositifs ciblant souvent des publics particuliers (préretraites ; suppression de l'autorisation administrative de licenciement, emplois aidés ; allègement des charges patronales sur les bas salaires ; prime pour l'emploi, RMA, réduction du temps de travail, etc.). Ces politiques ont eu des effets positifs, notamment au cours de la seconde moitié des années 90 et au début des années 2000, même si des déséquilibres persistent.

Les freins socio-économiques à l'intégration sociale

La pauvreté s'accroît et s'installe et les dispositifs publics sont insuffisamment efficaces

Phénomène par essence multidimensionnel, la pauvreté se caractérise par une insuffisance de revenu, mais aussi de ressources matérielles, culturelles et sociales, qui empêche d'avoir des conditions de vie acceptables. Plusieurs types d'indicateurs doivent en rendre compte, au niveau des personnes et des ménages.

La pauvreté monétaire stable de 1984 à 1996 baisse jusqu'en 2001, mais sans bénéficier aux ménages les plus pauvres souvent dépourvus de qualification, pour toucher alors 3,6 millions de personnes. Depuis le ralentissement de la croissance économique intervenu au second semestre 2001, plusieurs indicateurs (notamment le nombre d'allocataires du RMI) témoignent que le taux de pauvreté a augmenté.

Depuis 2000, on assiste à la mise en place d'un véritable « séparatisme social » quant à la perception du phénomène par les Français : les opinions des personnes qui n'ont pas de contact direct avec la pauvreté («le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter») sont majoritaires et divergent de plus en plus de celles des personnes qui y sont confrontées pour elles-mêmes ou leur entourage. La durabilité de l'exclusion alimenterait le séparatisme.

Les modalités de comptage statistique relatives aux populations concernées sont bien déterminées par les choix politiques sur les caractéristiques des dispositifs d'action publique :

Parmi le noyau dur de personnes au chômage, quelles que soient les fluctuations de la croissance économique, figurent des personnes souffrant de problème de santé ou des personnes fragilisées par un accident de la vie (divorce, veuvage, etc.). La France, faisant du retour à l'emploi le fondement de sa politique de lutte contre le chômage, n'exclut pas pour l'instant du principe d'insertion professionnelle ces catégories de personnes très fragilisées par des problèmes de santé ou certains handicaps, contrairement à certains pays (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni qui accorde une prestation sociale spécifique - incapacity benefit - avec, en contrepartie, un droit au travail limité les excluant de la statistique du chômage et alors que la majorité de ces bénéficiaires souhaitent travailler).

Les dispositifs d'action publique n'ont pas jusqu'à présent permis d'enrayer véritablement l'apparition de ce noyau dur de pauvreté, les modes d'indexation des différentes prestations sociales étant loin d'être uniformes et équitables (une partie de ces prestations est indexée sur les prix à la consommation évoluant moins favorablement que le salaire moyen ou que le Smic ; les allocations logement, qui jouent un rôle fondamental dans les ressources des ménages pauvres, sont indexées sur une base éloignée de l'évolution réelle des loyers). La dynamique de retour à l'emploi n'est pas vraiment enclenchée pour ces populations (les emplois retrouvés par les allocataires du RMI sont le plus souvent des emplois aidés, temporaires ou à temps partiel).

Les pauvres cumulent maintes difficultés par ailleurs récurrentes qui entravent l'accès à l'emploi et à la vie sociale : des contraintes financières et matérielles, des problèmes de santé (les risques de mauvaise santé ou de décès s'aggravent dans les populations les plus touchées par la précarité malgré l'effet bénéfique de la Couverture maladie universelle sur les renoncements aux soins pour raisons financières), une pénurie renforcée de logement social au vu de la demande (un million de personnes sont par ailleurs hébergées chez un tiers, un parent ou un ami), pour les ménages les plus pauvres des difficultés croissantes d'accès à un logement (entre 1988 et 2002, les loyers payés par les ménages les plus pauvres ont augmenté en moyenne de 80 % et leur revenu de 30 %) doublées de difficultés d'accès aux services bancaires et financiers. Le recours à l'emprunt plonge une part accrue d'entre eux dans le surendettement.

Les ressortissants hors union européenne connaissent en France, comparativement aux autres pays de l'Union, le risque de pauvreté le plus élevé par rapport aux ressortissants européens.

Les inégalités sociales en matière de réussite scolaire des enfants restent très fortes et apparaissent tôt. Les échecs et sorties précoces du système scolaire sont très marqués socialement et touchent le plus les enfants d'ouvriers et d'inactifs, en raison principalement de l'illettrisme, longtemps sous-estimé, et de la pauvreté monétaire (le taux de retard en sixième est de 35 % pour les enfants des familles les plus pauvres, contre 12 % pour les enfants des ménages les plus riches).

Leurs enfants restent enfin particulièrement frappés par les inégalités :

- le taux de pauvreté des enfants (la proportion d'enfants vivant dans des familles où le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté) est plus élevé que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population (environ un million d'enfants de moins de 18 ans, soit près de 8 % de l'ensemble, vivaient en dessous du seuil français de pauvreté monétaire de 560 euros et près de deux millions, soit près de 16 % de l'ensemble des moins de 18 ans, en dessous du seuil européen de pauvreté monétaire de 670 euros).

- Les enfants d'étrangers non européens sont les plus touchés. Parmi le million d'enfants pauvres, un sur quatre appartient à une famille dans laquelle la personne de référence est un ressortissant d'un pays hors de l'Union européenne.

Un marché du travail marqué par la précarisation et une protection sociale inadaptée

Si l'ampleur du développement de la précarisation (CDD, emplois aidés, intérim) a été maintes fois analysée, ses causes font encore débat (désindustrialisation et tertiarisation, intensité des innovations technologiques, ouverture de l'économie nationale et mondialisation, etc.). Trois dimensions de la précarité sont ici abordées :

a) La progression des emplois précaires à bas salaires

De 1990 à 2002, la part d'actifs occupés dans des emplois précaires à des salaires inférieurs au salaire médian a augmenté pour les hommes (5,9 à 7,5 %) et encore plus les femmes (7,6 à 10,4 % d'après les enquêtes annuelles sur l'emploi de l'Insee),

celles-ci représentant toujours la majorité des chômeurs mais dans une moindre mesure (55 à 52 %), et étant fortement et de plus en plus sur représentées dans les emplois temporaires et aussi à temps partiel (près de trois-quarts des salariés occupant des emplois précaires à temps partiel et à bas salaires sont des femmes).

b) Une précarisation accrue des trajectoires professionnelles

Les trajectoires professionnelles ont subi une précarisation croissante depuis 1982 (c'est-à-dire des passages plus fréquents par le chômage ou l'emploi précaire), hormis durant les deux périodes d'amélioration sensible de la croissance économique (1986-1989 et 1997-2000). Ce phénomène concerne principalement les plus jeunes et les moins qualifiés, mais aussi les adultes et les plus éduqués. En 20 ans, la proportion d'actifs en chômage ou en emploi précaire est passée de 4 % des actifs à plus de 9 % après avoir atteint un maximum égal à 11 % en 1997.

Selon la conjoncture, il y a 4 ou 5 risques sur 10 que la fin d'un emploi précaire conduise au chômage. La probabilité d'être encore en emploi précaire un an plus tard augmente passant de 20 à 30 % entre 1988 à 1997, tandis que la probabilité de transiter de l'emploi précaire vers un emploi CDI diminue fortement, avant de s'améliorer à partir de 1997. Il est probable que depuis 2001, cette probabilité régresse à nouveau.

La précarisation se double enfin d'une stagnation de la progression salariale, ceci signifie que 8 à 10 % des actifs pourraient être confinés dans une situation de précarisation accrue et ne pas voir leur salaire croître au cours de leur carrière.

c) Des difficultés croissantes d'insertion professionnelle pour les jeunes

Les difficultés d'emploi des jeunes ne se démentent pas et se prolongent bien au-delà des premières années de vie active, structurant des trajectoires professionnelles marquées par une précarité croissante. Les générations nouvelles ont pris du retard dans le versement des cotisations aux régimes de retraite, en partie en raison du prolongement des études, mais aussi du fait d'une insertion plus difficile sur le marché du travail (à l'âge de 30 ans, parmi les trimestres validés sans contrepartie de cotisations, la proportion de trimestres relatifs au chômage a quadruplé, passant de 10 % pour la génération 1954 à 38 % pour celle née en 1970).

d) Une protection sociale mal adaptée aux évolutions du marché du travail

Les entreprises recourent de manière prioritaire à la flexibilité externe. Elles hésitent ou même se refusent à mettre en œuvre des solutions mobilisant les ressources internes, notamment celles qui impliquent une modulation accrue des temps de travail ou une ré-orientation de la politique de formation continue vers les salariés les moins qualifiés.

Or l'instabilité dans l'emploi a des conséquences directes sur la protection sociale des salariés. C'est notamment le cas pour l'ouverture des droits à l'assurance chômage qui est conditionnée par des périodes minimales de cotisations, c'est-à-dire une ancienneté suffisante dans l'entreprise. Les groupes de travailleurs les plus soumis à la précarité des relations d'emploi sont ceux qui se voient de faits exclus des droits. On assiste à une véritable dualisation du marché du travail.

Cette situation traduit un décalage croissant entre l'architecture d'un système de protection sociale conçu en période de plein emploi et les évolutions apparues depuis une trentaine d'années. C'est l'ensemble de la protection sociale qui devrait être repensé, pour prendre en compte les grandes tendances des marchés du travail contemporains : augmentation de l'activité féminine, discontinuité des trajectoires dans les phases d'insertion ou de ré-insertion sur le marché du travail et instabilité croissante des carrières professionnelles.

Le sur chômage des travailleurs étrangers et des Français enfants d'étrangers

Pour les travailleurs de nationalité étrangère, aux pertes d'emploi plus fréquentes, se sont ajoutées des difficultés spécifiques de reclassement et de retour à l'emploi. Leur taux de chômage est strictement le double du taux de chômage des travailleurs de nationalité française, voire le triple pour les travailleurs étrangers originaires d'un pays d'Afrique (28 % pour les Maghrébins et 23 % pour les autres).

L'éducation ne protège que très peu de ce sur-chômage (en 2002 à niveau d'études inférieur au baccalauréat, 30 % des travailleurs maghrébins étaient au chômage contre 10 % pour les travailleurs français ; à niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat, les taux sont respectivement de 25 % contre seulement 6 %).

La situation professionnelle des Français varie de manière significative selon l'origine géographique de leurs parents : les Français dont l'un au moins des parents est originaire du Maghreb sont de fait les plus touchés par le chômage (17,6 % sont chômeurs contre 6,8 % des français dont les deux parents sont nés français) et parmi eux plus fortement les jeunes français non qualifiés (29,9 % de chômage pour ceux avec une origine maghrébine contre 12,4 % pour ceux dont les deux parents sont nés français).

Les études supérieures ne les protègent eux aussi que partiellement du sur-chômage (18,1 % des jeunes Français d'origine maghrébine ayant fait des études supérieures sont en chômage, alors que seuls 6,5 % des jeunes Français dont les deux parents sont nés français). Le fait d'avoir fait des études supérieures divise par deux les proportions de chômeurs dans chaque catégorie, mais ne réduit pas l'écart : les jeunes Français d'origine maghrébine sont deux fois et demi plus souvent en chômage que les jeunes Français d'origine française, quel que soit leur niveau d'études. L'éducation semble néanmoins mieux jouer son rôle protecteur au sein du groupe des personnes plus âgées : dans la classe d'âge 36-50 ans, alors que 15,4 % des Français non qualifiés d'origine maghrébine sont au chômage, cette même proportion n'est que de 2,3 % pour ceux qui ont fait des études supérieures.

Intégration et exclusion : le rôle de l'école

Il est important d'évaluer le rôle de l'école dans l'intégration, car les jeunes les moins éduqués comptent parmi les principales victimes de la montée de la précarisation. Quel est le rôle de l'école au regard des processus d'exclusion : parvient-elle à exercer un effet compensatoire suffisamment puissant pour qu'on puisse s'accorder sur l'idée qu'elle joue le rôle « intégrateur » qui est attendu de l'école républicaine ?

a) Un mouvement de massification qui s'essouffle

Le mouvement de massification scolaire qui s'est produit entre les milieux des années 80 et 90, semble connaître depuis une dizaine d'années une stagnation de ses performances (l'accès à l'enseignement supérieur ne progresse plus, et surtout la part des jeunes qui sortent du système éducatif initial sans diplôme professionnel ou sans diplôme général supérieur au brevet ne décroît plus, restant étalé à un niveau encore élevé, près d'un sortant sur cinq). La formation jouant un rôle de plus en plus important pour éviter le chômage et les emplois précaires, les sortants sans qualification du système de formation initiale sont ainsi de plus en plus pénalisés.

b) En raison de la ségrégation sociale et de la ségrégation scolaire

- Le renforcement de la ségrégation scolaire : l'homogénéité sociale et scolaire des groupes d'élèves, renforcée par les comportements tant des familles que des établissements, profiterait aux meilleurs mais affaiblirait le niveau moyen des performances des élèves moins favorisés. Au total, les inégalités pourraient s'en trouver durcies. Les effets de la composition du public scolaire (« school mix ») sur les performances seraient systématiques mais quantitativement modestes.
- Si en moyenne le phénomène de ségrégation sociale n'a pas évolué de manière importante depuis une dizaine d'années, les stratégies d'évitement des familles ne s'étant pas amplifiées au niveau national, localement la ségrégation sociale peut parfois être importante.
- La disparité entre classes dans un même établissement semble jouer un rôle plus important que la disparité entre établissements : par leurs pratiques de constitution de classes, les établissements généreraient plus de ségrégation qu'ils n'en subissent du fait de la carte scolaire.
- Enfin, les taux de ségrégation peuvent parfois être bien plus importants en fonction de l'origine ethnique que de l'origine sociale ou du retard scolaire. Il se crée ainsi des catégories d'établissements dominés par l'appartenance ethnique, ce qui ne peut être sans conséquence sur les élèves ou les professeurs.

Si la mixité sociale ne constitue pas un gage de réussite à elle seule, un renoncement à préserver un certain niveau d'hétérogénéité sociale dans les établissements pourrait avoir des effets très négatifs sur la réduction des inégalités. Une simple abolition des critères de résidence dans le choix de l'établissement peut ne pas conduire à cette réduction, mais au contraire à son renforcement (exemple de Stockholm).

c) et des politiques éducatives insuffisantes

La politique publique pour réduire les inégalités scolaires en France, a eu essentiellement une base territoriale : mise en place et extension progressive et très significative des Zones d'Education Prioritaire (aujourd'hui plus de 800 ZEP, scolarisant environ 20 % des écoliers).

Mais l'insuffisance de moyens et l'inefficacité de leur allocation, très en deçà des efforts consentis dans d'autres pays en direction des publics en difficultés, ont mis en cause l'efficacité des ZEP. La réduction du nombre moyen d'élèves par classe,

pour les catégories d'élèves en difficulté, a un impact bénéfique sur la performance des élèves.

Une ségrégation urbaine plus sensible

Le renforcement de la ségrégation urbaine est aujourd'hui l'un des plus puissants ferments de désintégration sociale. Sa gravité est soulignée dans un récent rapport du Conseil d'Analyse Economique : « la ségrégation urbaine porte en elle une dislocation de la cité, par rupture d'égalité dans les espaces sociaux que sont au premier chef le travail, mais aussi l'école, le logement et les équipements collectifs ; elle a pour symptômes visibles la souffrance des populations défavorisées, leur stigmatisation, les tensions multiples entre personnes et groupes sociaux ».

Cette ségrégation se traduit par une polarisation socio-économique dans l'espace des villes au détriment de certains de leurs quartiers : dans les zones urbaines sensibles (ZUS), le chômage s'aggrave entre 1990 et 1999 passant de 18,9 % à 25,4 % (un habitant sur quatre). Ce sur-chômage est encore plus aigu pour les jeunes actifs de 15-24 ans, dont le taux de chômage passe de 28,5 % à 39,5 %. Y vivent les groupes sociaux les moins favorisés, d'où une présence relativement plus importante d'étrangers.

Beaucoup de ceux dont l'emploi est localisé dans le centre des grandes villes n'ont pas les moyens d'y loger, d'où une disjonction accrue entre domicile et lieu de travail, les prix des offres de logements tirés vers le haut étant de plus en plus en décalage avec la demande de ces populations.

La ségrégation urbaine en concentrant les populations les plus défavorisées, accroît ainsi la distance socio-économique entre ces territoires et la « moyenne nationale », et crée parfois des situations quasi-irréversibles avec la mise en place d'économies souterraines.

Une intervention publique forte et soutenue, de la part des pouvoirs centraux et locaux, doit être mise en place pour lutter contre la ghettoïsation et l'exemple américain est ici instructif. Il montre qu'une politique de déségrégation scolaire pour réussir doit être couplée d'une part à un programme facilitant la mobilité résidentielle des ménages défavorisés, d'autre part à des politiques de réduction de la taille des classes et d'augmentation des moyens mis à la disposition des écoles (cf. encadré sur les programmes de lutte contre les ghettos aux États-Unis).

Une pluralité de domaines et de modes d'intervention est nécessaire pour lutter contre la ségrégation urbaine, et prioritairement les trois axes retenus par le Conseil d'Analyse Economique :

- resserrer la connexion sociale pour réduire les distances physiques et sociales au marché du travail (désenclavement des quartiers, amélioration des transports collectifs, micro-crédits et aides aux activités économiques créatrices d'emploi dans les zones concernées, politique affirmée d'enseignement et de formation, incluant l'accès aux meilleures écoles et universités pour les élèves les plus méritants, mais aussi le développement des formations techniques et en alternance au niveau local) ;

- renforcer la cohésion urbaine (accélérer la construction de logements sociaux locatifs, favoriser l'accès à la propriété tout en améliorant le cadre de vie dans les zones aujourd'hui défavorisées, instituer un service public de caution permettant notamment aux jeunes ménages d'accéder plus facilement au premier logement) ;
- lutter contre les discriminations à l'œuvre dans les processus d'accès à la formation, à l'emploi et au logement.

Ces éléments de diagnostic illustrent que des processus de désintégration sociale puissants sont à l'œuvre aujourd'hui. La persistance d'un chômage de masse et la précarisation de l'emploi ont diffusé dans une proportion très importante de la population (15 à 20 %) une précarisation plus générale qui réduit l'accès aux droits essentiels (logement, santé), atteint un nombre important d'enfants et de familles et handicape l'avenir de la France. Lorsqu'un pays a entre un et deux millions d'enfants pauvres comment construire un projet collectif où l'ensemble des Français puisse se reconnaître ?

➤ Recommandations

Le caractère inacceptable de la situation française

La pauvreté et la précarité s'enkystent au sein de la société française, prenant notamment la forme d'une transmission de handicaps socio économiques entre générations, alors que la France a la capacité, de par ses atouts économiques et démographiques, à dégager des richesses dont une part pourrait être redistribuée sous la forme d'investissements et de transferts publics en destination des territoires, groupes et personnes les plus soumises au risque de « décrochage social ».

Le choix de se concentrer sur les questions de l'évaluation des politiques publiques et des indicateurs

Pour établir ses recommandations, le groupe a souhaité d'abord rappeler les orientations générales d'action publique sur lesquelles existe un certain consensus (détaillées dans maints rapports et études) et qui découlent logiquement du constat et des scénarios présentés, puis surtout soumettre des préconisations centrées sur le sujet de l'évaluation des interventions publiques, de la définition d'indicateurs et de priorités d'études statistiques sur les inégalités sociales pour l'avenir. En effet, la mise en œuvre des orientations générales - qu'il s'agisse de l'éducation, de l'emploi, du logement ou de la fracture territoriale - est conditionnée ex ante par un engagement clair des pouvoirs publics sur l'évaluation et ses thématiques prioritaires.

Les grandes orientations pour l'action des pouvoirs publics

Elles combinent des mesures relatives aux personnes avec des mesures territoriales et concernant l'éducation. Certaines ont inspiré les dispositifs de la loi de cohésion

sociale. Les politiques publiques doivent être envisagées et engagées en interaction les unes avec les autres :

1. réduire les distances physiques et sociales au marché du travail ;
2. lutter contre la ségrégation spatiale, un des ferments de désintégration sociale les plus puissants, en renforçant la mixité urbaine (accélérer la construction de logements sociaux locatifs, favoriser l'accès à la propriété tout en améliorant le cadre de vie, etc.). Le manque de mixité hypothèque gravement l'avenir, car il renforce les clivages sociaux et culturels, par le biais notamment de la ségrégation scolaire ;
3. agir directement sur les causes de reproduction sociale et de dénuement intergénérationnel en renforçant l'aide aux ménages pauvres avec enfants (relever par exemple les majorations pour enfants dans les barèmes des minima sociaux et de l'aide au logement). La pauvreté monétaire engendre en effet d'autres formes de pauvreté et exerce une grande influence sur les devenir des enfants, souvent dénués du soutien scolaire de leurs parents.
4. pousser la logique de territorialisation éducative et concentrer l'effort et les moyens d'éducation et de formation, notamment en réduisant de façon significative, pour les catégories d'élèves les plus en difficulté, le nombre moyen d'élèves par classe dès la maternelle. Les principes sur lesquels repose la politique des ZEP (augmentation des moyens des établissements, réduction du nombre d'élèves par classe) doivent être appliqués de façon plus poussée, ce qui implique une plus grande concentration des moyens financiers et d'affectation des enseignants ;
5. poursuivre l'effort engagé dans la mise en place d'un accompagnement personnalisé et intensif des chômeurs dans le cadre du service public de l'emploi ;
6. lutter contre les discriminations à l'œuvre dans les processus d'accès à la formation, à l'emploi, au logement et à la santé. L'activité de la nouvelle Haute Autorité (HALDE), suivie et évaluée de près, devrait contribuer à alimenter le débat public en statistiques objectives et organiser des échanges d'expérience sur l'action publique en ces domaines.

L'ampleur des chantiers envisagés nécessite un engagement politique volontariste sur le moyen terme du gouvernement et de l'ensemble des acteurs publics.

Structurer une véritable évaluation des politiques publiques et une connaissance fine des phénomènes de pauvreté et de précarité par la production ordonnée et systématique d'indicateurs

Malgré de nombreuses réflexions et préconisations en matière d'indicateurs d'intégration sociale au niveau européen, comme en France sur le plan individuel et territorial, les dispositifs de lutte contre les inégalités sociales subissent une forte crise de légitimité, tout en continuant de représenter pour nos concitoyens le cœur du contrat social. L'enracinement de la pauvreté et de la précarité rend plus nécessaire la définition d'instruments de connaissance et l'évaluation des politiques publiques pour corriger les insuffisances des mesures existantes.

Le foisonnement d'indicateurs est marqué par un manque d'articulation avec l'évaluation des politiques publiques, La multiplicité et l'empilement des dispositifs comme leur gestion par différents départements ministériels sont les deux causes principales de ces défauts d'articulation. L'approche territoriale et celle individuelle ne sont pas suffisamment mises en regard. De plus certaines approches spécifiques, même si elles sont justifiées comme celle de l'Education nationale, renforcent en l'absence d'une véritable coordination la segmentation ambiante. Or, les risques actuels de désintégration sociale prennent la forme de trois fractures qu'il importe de combattre simultanément : fracture territoriale, fracture sociale et fracture scolaire.

Dans ce contexte, marqué de plus par une insuffisance d'évaluations sérieuses des politiques publiques d'intégration, le groupe insiste :

- d'une part, sur la priorité à donner à une mise en cohérence de la production d'indicateurs en mettant l'accent sur les points où la connaissance de la désintégration sociale est faible. Cet effort nécessite dès aujourd'hui de rattraper notre retard en matière de développement de sources statistiques ou d'appariement de fichiers administratifs gérés par des institutions différentes (CNAF, ANPE, INSEE, etc.).
- d'autre part, sur l'exigence d'une mesure précise des interventions et dispositifs publics visant à limiter les effets des facteurs de désintégration sociale. Elle suppose que l'État se dote de moyens d'évaluations (procédures, organismes), et d'outils sur l'évolution des variables pertinentes pour l'analyse (tableaux de bord).

Renforcer la démarche interministérielle pour accroître l'efficacité des dispositifs publics et alimenter le débat public

La coordination de dispositifs publics est prioritaire entre les différents départements ministériels intéressés (cohésion sociale, ville, égalité des chances, exclusion, éducation), d'autant que la multiplicité de données disponibles risque de conforter plutôt le sentiment de notre impuissance collective face à la transmission et à l'enkystement de la pauvreté et de la précarité, plutôt qu'elle n'aide à repenser ou restructurer les politiques publiques.

Une réflexion concertée entre les différents services concernés devrait être rapidement organisée dans une enceinte telle que le Conseil d'Analyse Stratégique d'une part, pour identifier les priorités, les acquis et les déficits dans le domaine des indicateurs socio-économiques, d'autre part, pour fixer leur usage dans le débat public. Comment les mettre au service d'une discussion collective sur les conditions de la solidarité et l'accès aux droits essentiels dans notre pays ?

En effet, les résultats des évaluations, particulièrement pour les dispositifs prévus par la loi Borloo de cohésion sociale, et les orientations politiques qu'elles auront permis de définir devraient être portés à la connaissance des Français par une instance compétente et pluraliste pour enrayer la suspicion des citoyens d'une relative inefficacité des dispositifs publics de lutte contre les inégalités.

Des indicateurs spécifiques pour évaluer l'intégration des immigrés et de leurs descendants

La mesure de l'intégration des étrangers et de leurs descendants mérite un effort prioritaire et particulier de développement, d'objectivation et de clarification, de concert avec les organismes concernés (Haut Conseil à l'Intégration, Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, etc.).

Certaines thématiques - les plus sensibles et les plus conflictuelles dans les débats publics - doivent être privilégiées dont trois en particulier : les discriminations, la ségrégation spatiale et l'évaluation des dispositifs anti-discriminatoires.

1. L'analyse statistique des discriminations a une portée générale, car elle concerne toutes les catégories de personnes qui souffrent d'écarts systématiques de traitements quelle qu'en soit la raison. Vu la progression de l'instabilité professionnelle et sociale, elle devrait être centrée sur les questions d'accès à la formation initiale ou continue, au logement, à l'emploi et aux professions. Elle est encouragée par le fait que le consensus scientifique y est plus grand que pour les indicateurs d'intégration par nature plus multidimensionnelle.

2. L'analyse du processus de ségrégation spatiale mérite que de nombreuses inconnues soient levées pour comprendre dans quelle mesure les mobilités résidentielles dépendent des parcours professionnels des parents et de la scolarité des enfants, et plus généralement des conditions de vie dans les quartiers. Pour cela, il est important que les pouvoirs publics se dotent d'un outil d'observation adapté. Cette approche est particulièrement essentielle pour permettre la définition de dispositifs publics d'accompagnement et d'encouragement à la mobilité de ces populations qui complètent les autres dispositifs plus classiques de solidarité et d'insertion.

3. L'effort d'évaluation des dispositifs mis en place (anonymisation des CV, extension des autorisations de travail, octroi de bourses spécifiques, redécoupage de la carte scolaire, etc.) pour limiter les pratiques discriminatoires et la ségrégation urbaine est indispensable, pour des raisons évidentes d'appréciation de leur efficacité, mais aussi pour mieux les légitimer au sein de l'opinion publique et éviter les tensions sociales sur des sujets fortement médiatisés.

Les recherches statistiques méritent d'être encouragées par une vraie volonté politique. L'évolution forte depuis quelques années des débats statistiques sur ces sujets, alimentée par un enrichissement des données statistiques disponibles, a favorisé la réflexion sur les indicateurs d'intégration et le développement d'études nouvelles autour des temporalités des processus d'intégration. Ces progrès sont néanmoins restés insuffisants par manque d'impulsions politiques claires.

Le développement des analyses sur l'identification des discriminations systématiques est conditionnée aussi par les avancées de la recherche méthodologique en matière statistique (les expériences de « testing » ne peuvent révéler certaines discriminations - notamment en matière de progression des rémunérations et de conditions de travail au sein de l'entreprise-).

L'intégration étant un processus qui s'inscrit dans le temps individuel tout autant que sociétal, des indicateurs agrégés (comme le taux de chômage ou de pauvreté), même mesurés régulièrement à divers niveaux géographiques, ne sauraient suffire. Aussi, les analyses quantitatives et spatiales doivent être complétées de manière qualitative par des dispositifs d'enquête ou d'observation qui enregistrent l'enchaînement des situations vécues par les individus selon plusieurs critères (emploi, logement, accès aux soins, accès à la nationalité, situation familiale, ou liens amicaux et sociaux). C'est dans cette observation à travers le temps, que notre connaissance des relations complexes entre les dimensions sociales, économiques et politiques de l'intégration s'améliore.

La volonté politique pour impulser la recherche sera un levier important. L'enjeu de la cohésion nationale, donc d'une société intégrée, appelle une vision plus large et plus claire du processus d'intégration. Il est urgent pour cela de produire et mettre en place les outils de suivi qui relieront les différentes dimensions de ce processus aux niveaux le plus fin de l'analyse (individu, ménage, quartier, commune, entreprise).

PROGRAMME DE LA JOURNEE D'ETUDE

➤ 09 h 00 – 09 h 15

Accueil par Sophie BOISSARD, Directrice générale du Centre d'analyse stratégique

➤ 09 h 15 – 09 h 45

Ouverture par Louis Schweitzer, Président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'Egalité

➤ 09 h 45 – 12 h 30

Les inégalités sociales en France : état des lieux

Sous la présidence de Daniel Cohen, Professeur de Sciences Economiques à l'Ecole normale supérieure de Paris

Les inégalités de revenus et leur évolution
Denis Fougère, Directeur de recherche au CNRS

Cartographie des inégalités
Christophe Guilluy, Géographe

Déplacements et inégalités
Jean-Pierre Orfeuil, Professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris de l'Université Paris XII

Nouvelles formes et nouvelles dynamiques des inégalités
Patrick Savidan, Maître de conférences en philosophie à l'Université Paris-IV et Président de l'Observatoire des inégalités

11 h 45 – 12 h 30
Débat avec la salle

➤ 12 h 45 – 14 h 00

Déjeuner libre

➤ **14 h 15 – 15 h 30**
Crise démocratique et nouvelles formes de participation

Sous la présidence de Dominique Schnapper, Directrice de recherche à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Les jeunes et la politique : une comparaison européenne
Olivier Galland, Directeur de recherche au CNRS

Les jeunes et le vote
Céline Braconnier, Maîtresse de conférences en sciences politiques à l'Université de Cergy-Pontoise

Citoyenneté et démocratie européennes
Pierre Manent, Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

15 h 30 – 16 h 00 Débat avec la salle

➤ **16 h 00 – 17 h 15**
Les réponses des politiques publiques

Sous la présidence de Raymond Soubie, Président du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)

Les politiques d'intégration
Jacqueline Costa-Lascoux, Présidente de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (OSII)

La démocratisation de l'enseignement supérieur
Patrick Weil, Directeur de recherche au CNRS

Quelle politique sociale européenne ?
Jérôme Vignon, Directeur de la protection sociale et de l'intégration à la Commission européenne

17 h 15 – 18 h 00 Débat avec la salle

➤ **18 h 00**
Conclusion par Jacques Delors, Président du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC)
